



SocramBanque

2023 RAPPORT ANNUEL



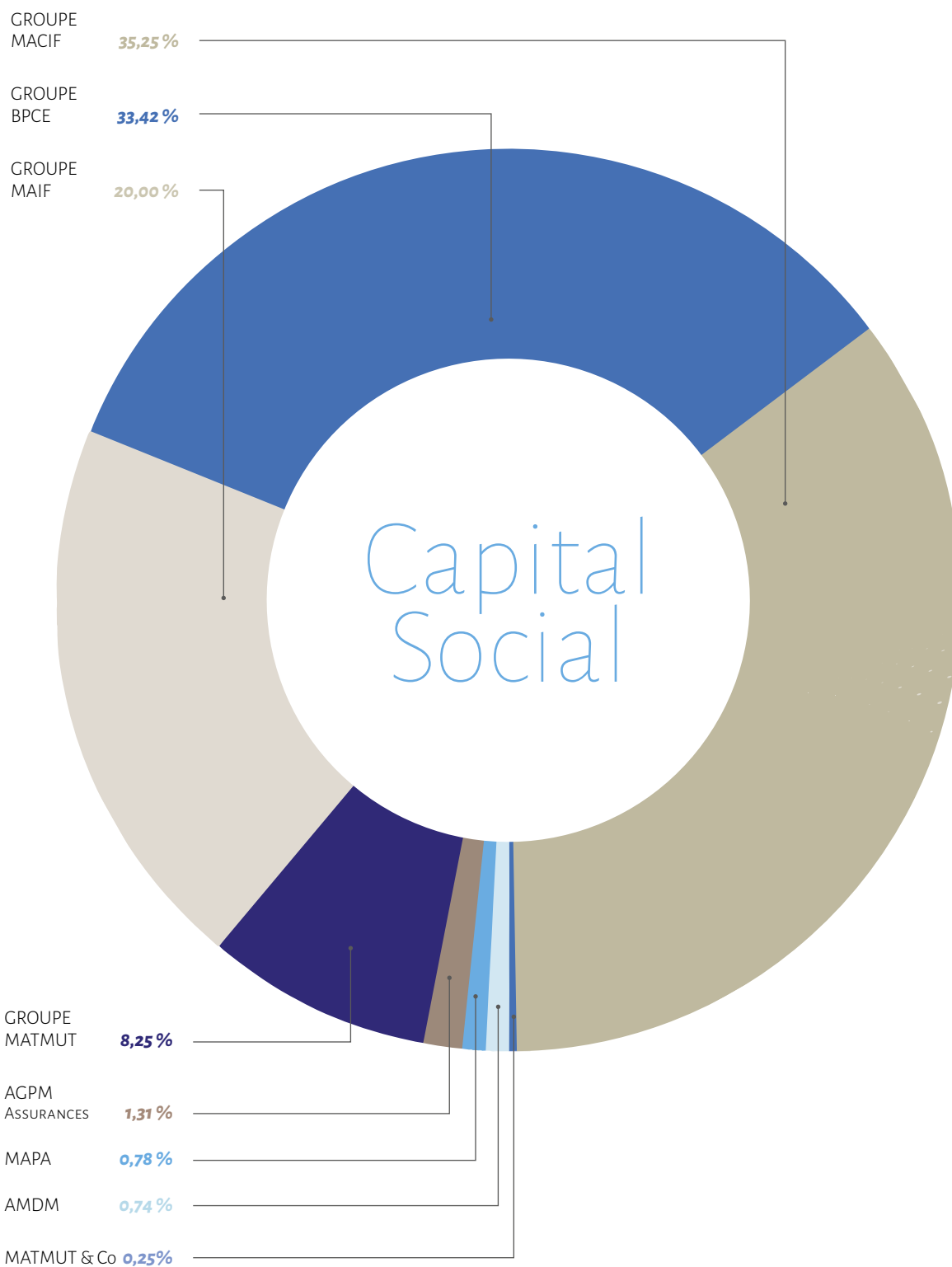


Sommaire



SOCRAM BANQUE	4
CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
DIRECTION	8
EXTRAIT DU RAPPORT DE GESTION	10
RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES	26
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	32
BILAN CONSOLIDÉ	38
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	41
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	42
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	62
RÉSOLUTIONS	66

Socram Banque





Actionnaires

Au 1 ^{er} janvier 2024	Nombre d'actions détenues
GROUPE MACIF	1 233 742
GROUPE BPCE	1 169 700
GROUPE MAIF	700 004
MATMUT	288 750
AGPM ASSURANCES	45 693
MAPA	27 328
AMDM	26 024
MATMUT & Co	8 750
AUTRES	9
Total	3 500 000

Conseil d'administration

au 1^{er} janvier 2024



ADMINISTRATEURS

Pascal MICHARD

Président du Conseil d'Administration

• GROUPE MACIF

Mutuelle Assurance des Commerçants et Industriels de France

Représentée par Odile EZERZER, Directrice Générale, Mutavie

Rémi CERDAN

Administrateur Macif

Alain LEBRUN

Administrateur délégué aux régions, Macif

Luca HAIDARI

Directeur Stratégie et Performance, Macif

• GROUPE BPCE

BPCE

Représentée par **Thierry MIRANDE**, Directeur Assurance des Emprunteurs, Natixis

Daniel SPITEZKI

Directeur Contrôle de Gestion Stratégie Groupe, Groupe BPCE

• GROUPE MAIF

Mutuelle d'Assurance des Instituteurs de France

Représentée par Arnaud COURDESSES, Administrateur, Maif

Hélène N'DIAYE

Directrice Générale Adjointe en charge de la Direction Assurances de Personnes, DATA et Actuariat Produit, Maif

Milène GREHAN

Directrice Participations stratégiques, M&A et Financement, Maif

• GROUPE MATMUT

Mutuelle Assurance des Travailleurs Mutualistes

Représentée par Virginie LE MEE, Directrice de la Coordination Stratégique Finance et Risques, Matmut

Matmut & Co

Représentée par Tristan de LA FONCHAIS, Directeur Général Adjoint, Matmut & Co

• AGPM ASSURANCES

Assurance Générale de Prévoyance Militaire

Représentée par Ugo MARINELLI, Directeur Financier et Technique, AGPM

• MAPA

Mutuelle d'Assurance des Professions Alimentaires

Représentée par Vincent LOIZEIL, Directeur Général, MAPA

• AMDM

Assurance Mutuelle des Motards

Représentée par Patrick JACQUOT, Président-Directeur Général, AMDM

CENSEURS

Nicolas GOMART

Directeur Général, Matmut

Jocelyn CHARLIER

Directeur de la Distribution et Relations Sociétaires, Macif

COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES**

Daniel SPITEZKI

Président

Odile EZERZER

Milène GREHAN

Virginie LE MEE

- **COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS**

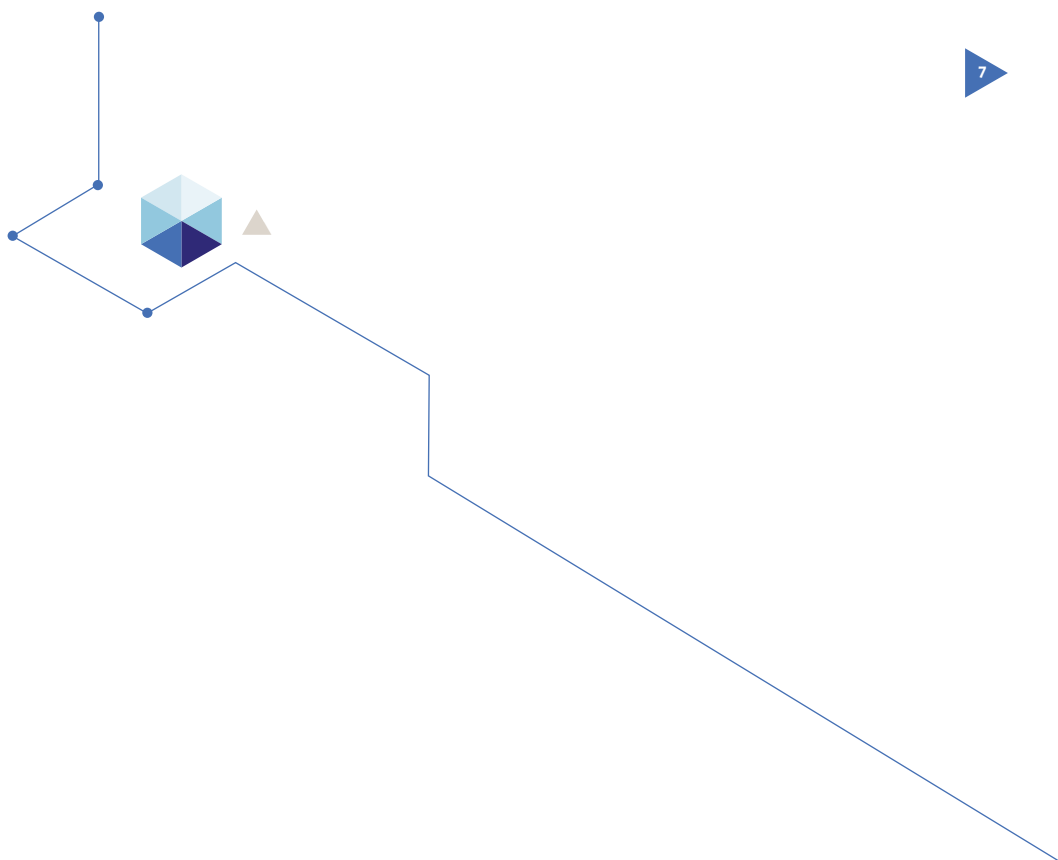
Nicolas GOMART

Président

Patrick JACQUOT

Alain LEBRUN

Arnaud COURDESSES



Direction

au 1^{er} janvier 2024

DIRIGEANTS EFFECTIFS

au sens de l'article L511-13 du Code Monétaire et Financier

Philippe MOULAY

Directeur Général

Jean-Paul MÉNAGÉ

Directeur Général Délégué

COMITÉ DE DIRECTION

Philippe MOULAY

Directeur Général

Jean-Paul MÉNAGÉ

Directeur Général Délégué

Jean-Marcel CHESNEAU

Directeur Organisation, Projets et SI

Fabrice DALLET

Directeur Juridique, Risques et Conformité

Gérard DUFOORT

Directeur Développement et Expérience Client

Nadège DUPRIEZ-BENTO

Directrice Ressources Humaines et Service Généraux

Marie-Bénédicte JAMME-FEULVARC'H

Directrice de mission

Yann MARCHAND

Directeur Audit Interne

Jean-Paul MÉNAGÉ (par intérim)

Directeur Finance, Comptabilité et Pilotage Économique

Isabelle PREDIAL

Directrice Relations Clients et Opérations Bancaires

Données clés



2023

2022

Dossiers de crédits réalisés dans l'année	60 002	55 233
Ouverture de livrets bancaires dans l'année	8 125	9 083
Clients	402 620	407 735
Crédits en portefeuille (encours non échu)	187 405	179 923
Comptes à vue en portefeuille	73 190	87 813
Livrets bancaires en portefeuille	110 970	112 904
Encours comptes à vue et livrets bancaires	1 044 M€	1 118 M€
Encours de prêts non échus	1 375 M€	1 249 M€
PNB consolidé	41,6 M€	44,5 M€
Résultat net consolidé	1,7 M€	2,7 M€

Extrait du rapport de Gestion

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société, pour vous rendre compte des opérations réalisées au cours de l'exercice 2023, soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2023. Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Lors de sa séance du 10 mai 2023, le Conseil d'administration a adopté son Règlement intérieur. Ce Règlement vient préciser les modalités de fonctionnement du Conseil (convocations, feuilles de présence, rôle du président dans l'organisation des débats, votes, procès-verbaux...), notamment dans le cadre des réunions à distance.

Nous vous présentons ci-dessous le rapport de gestion commun aux comptes sociaux et aux comptes consolidés.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

● CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE

Après le ralentissement de 2022, la croissance de l'économie française a reculé au cours de l'exercice 2023 et s'est établie à 0,8 % (c/1,5 % en 2022).

Impactée par l'inflation, la consommation des ménages est en repli dans les secteurs alimentaire et énergie mais reste en hausse pour les services.

Les prix à la consommation ont connu une poursuite de leur hausse en 2023 (+3,7 % en moyenne annuelle par rapport à 2022 c/+5,2 % en 2022) en raison de l'accélération sur un an des prix de l'énergie et des services. Les prix des produits manufacturés et de l'alimentation se sont rétractés quant à eux.

Corollaire de ce contexte économique dégradé, les taux d'intérêt ont connu une forte hausse en début d'exercice, avec un coup d'arrêt au dernier trimestre. Couplé à l'augmentation de l'inflation, ceci a provoqué un relèvement des taux de rémunération de l'épargne réglementée. Un gel sur les taux des livrets A et LDDS a été décidé par le ministère de l'économie et des finances à partir du 1^{er} août 2023 pour une durée de 18 mois

Avec un taux de chômage qui marque une dégradation et une hausse de + 0,4 % sur l'année, le marché de l'emploi s'est contracté.

Mesurée par l'Association des Sociétés Financières, la production des crédits à la consommation auprès des particuliers est en retrait sur l'exercice (-2,3 %) avec un ralentissement marqué en fin d'année des crédits « classiques » compensé par une activité en nette progression de la LOA.

Dans ce contexte, le marché automobile français a retrouvé une santé, ce rebond est dû à un phénomène de rattrapage. Les pénuries persistantes de semi-conducteurs, les divers goulots d'étranglement logistique se sont peu à peu aplanis, permettant aux constructeurs de livrer une bonne partie des commandes en attente.



Les immatriculations de véhicules particuliers neufs s'établissent à 1,77 millions de véhicules, en hausse de +16 % par rapport à 2022 (c/-7,8 % en 2021).

La progression du marché du neuf 2023 après un recul de trois ans impacte le marché de l'occasion en raison de la raréfaction de véhicules récents notamment électriques. Celui-ci stagne à -0,2 % sur un an. Cette diminution de l'offre a d'ailleurs encouragé une hausse des prix.

A noter que dans ce marché, la part des véhicules électriques ou hybrides progresse toujours et atteint cette année 47 % des nouveaux véhicules vendues.

Dans le périmètre de l'Association des Sociétés Financières, les financements par crédit classique d'automobiles neuves sont en repli de -6,6 % alors que les opérations de location avec option d'achat progressent de +15,5 %.

Pour les véhicules d'occasion, le financement par location, bien que toujours minoritaire, progresse (+13,1 %) comparativement au crédit classique (-0,4 %).

● FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Quatrième année consécutive de crises (crise sanitaire de 2020, crises logistique et sectorielle de 2021, crises géopolitiques de 2022 et 2023 avec des tensions fortes sur l'inflation), 2023 connaît un ralentissement de la consommation dans un contexte de hausse des taux de refinancement, ce qui impacte inévitablement nos activités.

Dans ce contexte général perturbé économiquement, Socram Banque a retrouvé en 2023 une très belle dynamique de production portée notamment par le volontarisme des mutuelles, la compétitivité de ses tarifs, l'évolution de ses offres ou encore la simplification de ses parcours de souscription. L'année 2023 s'inscrit dans la continuité des travaux du plan stratégique dans lequel nos pratiques, processus et outils ont été remis à niveau. Nous atteignons globalement les objectifs que nous nous étions fixés.

En termes de développement, nos actions ont porté principalement sur le déploiement de solutions de gestion d'une offre LOA pour les véhicules neufs, d'un élargissement de la digitalisation de notre gamme de crédit, d'une simplification des parcours de souscription et de la mise en place d'un taux « boosté » sur les livrets.

Notre diversification continue sa progression dans le financement des projets des clients avec des résultats encourageants et, au final, une sensibilité un peu moindre au secteur de l'automobile.

Le renforcement du dispositif de sécurité opérationnelle du système d'information, du dispositif de lutte contre le blanchiment et de la conformité des opérations s'est poursuivi en 2023.

Ainsi, nos clients et partenaires sont particulièrement satisfaits de notre relation avec une perception de la qualité de nos services > 90 % sur le crédit.

Une opération de refinancement construite sur la base d'une nouvelle structure d'opération de financement « titrisation privée », adossée sur la remise en garantie de prêts automobiles de Socram Banque permet de disposer d'une ligne de liquidité de 250 M€. Au 31 décembre 2023, 50 M€ d'euros ont été tirés.

Nous avons également lancé des travaux d'élaboration du futur schéma directeur du Système d'Information en lien avec le nouveau périmètre d'activité de l'entreprise.

Plus globalement, nous poursuivons nos transformations, y compris organisationnelles au sein des opérations bancaires, afin de conforter la performance, la cohésion et l'engagement de nos équipes. Notre solidité financière combinée à nos travaux stratégiques de remise à niveau sont autant d'atouts pour porter notre développement.

● ACTIVITÉ DE SOCRAM BANQUE

Dans ce contexte économique avec une croissance hésitante, Socram Banque a enregistré des résultats commerciaux en progression par rapport à 2022 sur les activités de crédit à la consommation et en léger recul sur les activités d'épargne bancaire.

L'ACTIVITÉ CRÉDIT

La production de Socram Banque a progressé de 8,6 % par rapport à 2022 en termes de crédits octroyés (avec 60 002 dossiers) et de 12,1 % en termes de fonds mis à disposition qui ressortent à 664 M€.

Encours

Socram Banque comptait, à la clôture de l'exercice, 187 405 crédits en cours pour un montant de 1 374 678 K€, soit une progression en montant de 10 % par rapport à 2022.

LES ACTIVITÉS COMPTES À VUE ET ÉPARGNE BANCAIRE

L'activité Épargne bancaire est en recul de 10,5 % avec 8 125 livrets ouverts sur l'exercice.

A la clôture de l'exercice, le portefeuille comprend au total 184 160 comptes ou livrets, en recul de 8,2 %, pour un encours fin d'exercice en date valeur de 1 044 millions d'euros.

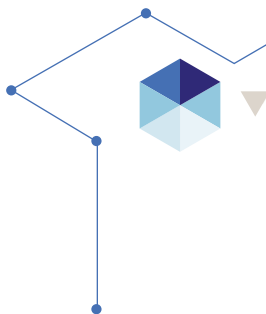
Les dépôts à vue et d'épargne sont quasi-stable par rapport à 2022 (-6,6 %).

Nombre d'ouvertures	2023	2022
Comptes à vue	7	64
Livrets et comptes d'épargne	8 125	9 083
TOTAL	8 132	9 147

Portefeuille à fin d'exercice	2023	2022
Comptes à vue	73 190	87 813
Livrets et comptes d'épargne	110 970	112 904
TOTAL	184 160	200 717

Solde fin de mois - fin d'exercice (K€)	2023	2022
Comptes à vue	319 362	382 177
Livrets et comptes d'épargne	724 794	735 917
TOTAL	1 044 156	1 118 094

* Données de gestion au 31/12/2023



LA POLITIQUE FINANCIÈRE ET LE REFINANCEMENT

La gestion financière de Socram Banque a pour objectif principal de contribuer à assurer l'équilibre financier de l'entreprise, en combinant les meilleures sources de financement aux meilleures conditions avec les dispositifs de sécurité, de solvabilité et de rentabilité.

Elle est déterminée en fonction de l'évolution de la structure de son bilan, caractérisée par l'augmentation de l'écart entre les emplois clientèle (augmentations de l'encours crédit) et les ressources

clientèle (diminution des dépôts conservés au bilan) en raison de la gestion extinctive des comptes à vue.

A cet effet, Socram Banque a formalisé avec ses actionnaires le renouvellement du protocole de soutien en cas de crise de liquidité pour un montant de 150 M€, à effet du 1^{er} avril 2022 pour une durée de 3 ans.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 6 octobre a validé la politique de refinancement suivante :

Type d'instrument	Couverture des besoins (hors fonds propres et fonds de garantie)
Collecte bancaire	≥ 50 %
Emprunts bancaires	0 % - 10 %
Titres de dettes non garantis	10 % - 30 %
Titrisation et prêts garantis avec mise en collatéral des prêts	20 %- 40 %

Les refinancements levés sur les marchés proviennent de l'émission de titres de taux de marchés dans le cadre du programme de titres négociables à court ou moyen terme.

Sur l'année 2023, Socram Banque a émis 345 M€ de titres de créances négociables dont 55 M€ auprès de mutuelles.

A la clôture de l'exercice, Socram Banque compte 60 M€ d'emprunts bancaires, 288 M€ de titres de créances négociables ainsi que 50 M€ liés à l'opération de titrisation privée initiée en décembre 2023 .

Au 31 décembre 2023, la structure de refinancement est la suivante :

Refinancement	2023 en K€	2023 en %
Fonds propres	232 136	15,53 %
Fonds de garantie	52 500	3,51 %
Collecte bancaire	811 900	54,32 %
Emprunts bancaires	60 000	4,01 %
Titres de taux de marché	233 000	15,59 %
Titres de taux mutuelles	55 000	3,68 %
Titrisation	50 000	3,35 %
TOTAL	1 494 536	100 %



LA POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

● LE CADRE DU CONTRÔLE INTERNE

Socram Banque a mis en œuvre son dispositif de contrôle interne pour répondre aux exigences de la réglementation bancaire, et notamment à l'arrêté du 3 novembre 2014 mis à jour, ainsi qu'à l'arrêté du 6 janvier 2021 relatif au dispositif et au contrôle interne en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de gel des avoirs et d'interdiction de mise à disposition ou d'utilisation des fonds et des ressources économiques.

Ce dispositif, piloté par les instances dirigeantes et intégré aux processus opérationnels, s'organise autour de deux directions, la Direction Risques et Conformité et la Direction Audit Interne, avec comme objectif la prévention et la maîtrise des différents risques liés à l'activité de Socram Banque tels que définis par les cadres réglementaire et prudentiel.

LE CONTRÔLE PERMANENT

Conformément à l'article 13 de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié, Socram Banque dispose d'un dispositif de contrôle permanent placé sous la responsabilité de la Direction Risques et Conformité, rattachée au Directeur Général Délégué, par ailleurs responsable de la fonction gestion des risques.

Les fonctions du contrôle permanent et de vérification de la conformité, deux des quatre fonctions clés du dispositif de contrôle interne sont assurées par le Directeur Risques et Conformité.

Socram Banque a défini l'organisation des fonctions concourant à l'exercice du contrôle interne à tous niveaux et pour toutes les unités dans des conditions garantissant :

- la séparation des tâches entre les unités chargées de l'engagement des opérations et les unités chargées de leur validation / règlement,
- l'existence de deux niveaux de contrôle permanent.

Les missions de contrôle permanent incombant à la Direction Risques et Conformité affectées au contrôle permanent sont :

- d'élaborer la cartographie assurant que tous les risques de Socram Banque sont couverts par un dispositif de maîtrise des risques, y compris en incluant les prestations de services externalisées,
- d'assurer le contrôle permanent de la conformité, de la sécurité et de la validation des opérations réalisées,
- de collaborer à la maîtrise d'ouvrage pour la déclinaison des outils informatiques dédiés au contrôle permanent,
- d'assurer la consolidation des contrôles de premier niveau et la qualité des contrôles réalisés,
- de réaliser et décliner le plan de contrôle de second niveau et les plans d'actions selon les résultats des contrôles,
- de contribuer aux politiques de risques encadrant l'ensemble des risques et le contrôle des activités de l'établissement,
- d'élaborer les plans d'actions de remédiation du risque de non-conformité,
- d'être une interface avec l'ACPR.

Au global, les résultats de ces contrôles permanents et la détection éventuelle de risques ou de dysfonctionnements font l'objet d'un reporting à la Direction Générale Générale notamment dans le cadre des comités dédiés et donnent lieu, le cas échéant, à la mise en place de plans d'actions permettant la prévention ou la correction des risques identifiés.

LE CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Le responsable de la fonction d'audit interne, l'une des quatre fonctions clés du dispositif de contrôle interne est assurée par le Directeur Audit Interne qui est rattachée au Directeur Général.

La mission de la Direction Audit Interne de Socram Banque est d'assurer par un contrôle périodique de 3^{ème} niveau la cohérence et l'efficacité de l'ensemble du système de contrôle interne, selon les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié et de l'arrêté du 6 janvier 2021 en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme et de gel des avoirs. L'audit interne a pour périmètre toutes les activités de Socram Banque, y compris celles qui sont externalisées.

Ses objectifs prioritaires sont d'évaluer et de rendre compte aux Dirigeants Effectifs et à l'Organe de Surveillance de Socram Banque :

- du niveau de risques effectivement encourus, du respect des procédures, de la conformité des opérations, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs de contrôle permanent,
- de la cohérence, de l'adéquation et du bon fonctionnement des dispositifs d'évaluation et de maîtrise des risques et du dispositif de contrôle interne,
- du caractère adéquat des processus mis en place pour maîtriser ses activités et gérer ses risques,
- de la mise en œuvre effective des recommandations des missions antérieures et des régulateurs.

Pour remplir sa mission, la Direction Audit Interne établit et tient à jour un inventaire du périmètre d'audit de l'établissement. Elle s'assure que l'ensemble des activités et des risques correspondants est couvert par des audits complets, réalisés selon des cycles dont la périodicité est définie en fonction du niveau de risques global de chaque activité et processus et qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans au maximum. Elle a recours à des expertises externes si nécessaire pour participer à la réalisation des missions d'audit.

Le programme annuel de la Direction Audit Interne est validé par le Comité d'audit et des risques.

Les missions de l'audit interne donnent lieu à la formulation de recommandations classées par ordre d'importance, lesquelles font l'objet d'un suivi régulier.

Au cours de l'année 2023, la Direction Audit Interne a réalisé son plan d'audit conformément aux prévisions. Elle a également assuré une restitution de la mise en œuvre des recommandations au Comité d'audit et des risques afin de favoriser, s'il y a lieu, la remontée des alertes à sa destination et en application des dispositions de l'arrêté 3 novembre 2014 modifié sur le contrôle interne.

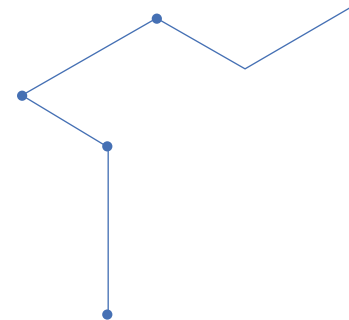
● LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE, SURVEILLANCE ET PRÉVENTION DES RISQUES

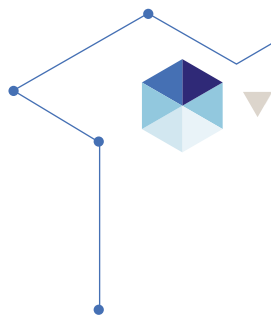
Dans le cadre de l'organisation de son contrôle interne, Socram Banque définit sa politique de gestion de ses activités et des risques auxquels l'établissement est exposé dans les chartes mentionnées ci-après :

- Charte de Politique d'Organisation Générale,
- Charte de Gestion du Dispositif de Contrôle Interne,
- Charte de Gestion de l'Activité Financière et des Risques Financiers,
- Charte de Gestion de l'Activité Crédit et des Risques de Crédit et de Contrepartie,
- Charte de Gestion des Activités et des Risques Opérationnels,
- Charte de Gestion de la Conformité des Activités et du Risque de Non-Conformité.

Conformément aux dispositions des directives CRD4 et de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne en matière de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, le Conseil d'administration lors de la séance du 10 septembre 2015 a nommé le Directeur Général Délégué et Dirigeant Effectif comme responsable de la fonction de gestion des risques. Afin de mener à bien sa mission de gestion des risques, il s'appuie sur la Direction Risques et Conformité qui lui est rattachée.

Le Plan Préventif de Rétablissement a été mis en place sur le premier semestre 2017 et fait l'objet, depuis, d'une actualisation au plus tous les deux ans.





LES RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Dans le cadre de ses activités, Socram Banque est exposée :

- **au risque de crédit et de contrepartie** : l'activité principale de Socram Banque étant l'octroi de crédit,
- **au risque de concentration sur un même groupe de clients** : Socram Banque distribue ses produits majoritairement auprès de personnes physiques sociétaires et clients des Mutuelles d'assurance, leurs filiales et leurs salariés.

Chacun de ces risques fait l'objet d'un suivi matérialisé par des reportings permettant de suivre la qualité du portefeuille client (stock et production nouvelle) tant sur l'activité Crédit que sur l'activité Comptes à vue/Epargne bancaire.

Concernant le risque de crédit et de contrepartie, le risque de défaut de la contrepartie est matérialisé par le non recouvrement par Socram Banque des créances portées sur ses clients : crédits ou soldes débiteurs dans le cadre de l'activité Comptes à vue.

Concernant le risque de concentration, Socram Banque évalue son exposition par contrepartie ou groupe de contreparties à un niveau lui paraissant raisonnable, dans le cadre d'une activité par ailleurs réalisée auprès d'une clientèle quasi-exclusivement constituée de particuliers, sur le territoire national et avec des encours moyens unitaires faibles.

En complément des ratios réglementaires, des limites internes sont définies dont le respect fait l'objet d'un suivi avec information auprès des différentes instances.

Sur le plan réglementaire, Socram Banque calcule ses expositions pondérées selon la méthode standard.

LES RISQUES FINANCIERS

Dans le cadre de ses activités financières, Socram Banque est exposée :

- **au risque de taux**, Socram Banque ayant des opérations de bilan et de hors-bilan à taux fixes et à taux variables.
- Afin de respecter l'objectif de gestion du risque de taux, Socram Banque met en œuvre une politique de couverture :
- visant à protéger la marge financière,

- assise sur une approche par bandes de maturité des gaps de taux,
- privilégiant le recours à des swaps payeurs taux fixe.

- **au risque de liquidité**, Socram Banque pouvant faire appel aux marchés financiers ou à des partenaires bancaires pour compléter le refinancement de son activité de crédit.

Dans le cadre de sa gestion de la liquidité, Socram Banque a défini conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié :

- le niveau de tolérance de l'établissement au risque de liquidité et les limites afférentes,
- des plans d'urgences : simulations en cas de fermeture temporaire des marchés en tenant compte du protocole de soutien des actionnaires entré en vigueur le 1^{er} avril 2019, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 mars 2022 et dont le renouvellement pour une nouvelle période de 3 ans a été acté par les actionnaires,
- un plan de rétablissement de la liquidité à travers le soutien des actionnaires.

- **au risque de contrepartie et de concentration**, sur son portefeuille titres, ses engagements de refinancement au moment du tirage et sur les instruments dérivés.

Pour répondre à ce risque, Socram Banque retient, comme contreparties éligibles à ses engagements de refinancement et ses opérations sur instruments dérivés, les établissements bancaires européens sélectionnés selon leur qualité.

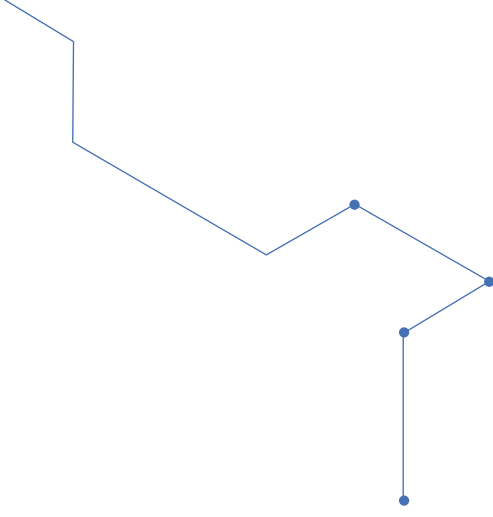
Ces risques font l'objet d'un suivi matérialisé par des reportings permettant de mesurer l'exposition de Socram Banque à ces risques et le respect des seuils et limites définis par l'entreprise.

LES RISQUES OPÉRATIONNELS

Dans le cadre de ses activités, Socram Banque est exposée aux risques opérationnels, de par les opérations quotidiennes de l'établissement. Socram Banque définit son risque opérationnel comme le risque de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Dans le cadre des orientations définies sur l'exposition aux risques opérationnels, Socram Banque s'appuie sur :

- **des lignes directrices du pilotage** des prestations de services essentielles externalisées,
- **des lignes directrices de la gestion du risque informatique** et de la politique de sécurité du système d'information,
- **des lignes directrices du dispositif de gestion** de continuité,
- **des lignes directrices de protection des données** à caractère personnel

- 
- **une collecte des incidents** qui permet l'identification des éléments de risque, la quantification de leur criticité et l'adaptation éventuelle de la cotation des risques identifiés dans la cartographie des risques et de leurs plans d'actions.

Ces risques opérationnels font l'objet d'un suivi auprès des différentes instances dans le cadre de reportings ou de points dédiés en fonction des risques relevés.

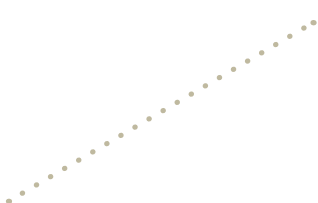
LES RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Dans le cadre de ses activités, Socram Banque est exposée aux risques de non-conformité, du fait de ses opérations quotidiennes et de son environnement réglementaire.

La définition du risque de non-conformité, telle que retenue par Socram Banque, intègre notamment les mesures de vigilance au regard de la Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (LCB-FT), l'application du dispositif de gel des avoirs de la lutte contre la corruption et la trafic d'influence et le respect des règles de protection de la clientèle.

Sur le volet Conformité : l'avis conformité sur les projets en cours, les nouveaux process et produits, doit être sollicité.

Un dispositif de veille réglementaire a été structuré autour de la fonction conformité avec pour objectif une anticipation des évolutions réglementaires, permettant à Socram Banque de s'assurer de leur intégration dans les plans projets.



LA POLITIQUE RSE

Soucieuse de contribuer à un monde plus juste et plus durable, Socram Banque poursuit ses engagements en faveur d'une transition répondant aux enjeux environnementaux, sociétaux, territoriaux et numériques actuels. Sa Charte RSE formalise une démarche globale en lien avec ses valeurs, ses métiers et ses ambitions, guidant ses actions autour de trois axes majeurs :

- Agir en organisme financier engagé
- Agir en acteur économique volontaire au sein du territoire
- Agir en employeur responsable

Afin d'intégrer au mieux les enjeux du développement durable à la fois dans sa stratégie et dans son fonctionnement, Socram Banque a réalisé en 2023 son premier Bilan carbone. Deux principaux leviers ont ainsi été mis en évidence pour réduire notre empreinte carbone : faciliter la transition énergétique grâce aux financements et à l'épargne responsables d'une part, et réduire les émissions directes liées au fonctionnement de notre établissement d'autre part.

Sur le premier levier, désireuse de promouvoir la mobilité durable et les travaux de rénovation énergétiques, Socram Banque a continué à oeuvrer en 2023 à la mise en place d'une offre de financements responsables dont le crédit mobilité électrique a constitué la première réalisation. Les travaux initiés, avec la mise en marché de ces prêts à taux bonifiés pour l'achat de véhicules électriques et hybrides ou encore du crédit rénovation énergétique, vont se poursuivre activement.

En effet, dans le cadre de son plan stratégique 2024-2026, Socram Banque s'est fixée une ambition majeure : devenir un acteur de référence dans l'accompagnement des transitions sociétales et environnementales et leur financement. Objectif : proposer des offres adaptées aux nouveaux besoins des sociétaires, qu'il s'agisse de financer la transition écologique, de proposer une gamme épargne engagée ou encore de soutenir le pouvoir d'achat et l'inclusion.

Sur le second levier, l'entreprise a poursuivi le déploiement de son plan de sobriété énergétique tout au long de l'année 2023 ; ces mesures se sont traduites par une baisse sensible de la consommation d'électricité et de gaz sur ses deux bâtiments. Par ailleurs, l'instruction d'un projet d'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking de son bâtiment historique a été mené à bien, pour une réalisation prévue à partir d'avril 2024.

Au-delà de ces enjeux environnementaux, Socram Banque s'engage au sein du territoire local, en lien avec ses acteurs ; 2023 a été l'occasion de confirmer son soutien associatif local et de participer à des initiatives culturelles et sportives contribuant au rayonnement du territoire niortais.

Enfin, l'entreprise renforce ses pratiques en matière de développement des compétences, d'égalité professionnelle et de diversité ou encore de qualité de vie au travail.



COMPTES

COMPTES SOCIAUX

MÉTHODE COMPTABLE

Il n'y a eu aucun changement de méthode comptable au cours de l'exercice 2023.

RÉSULTAT

L'exercice 2023 fait ressortir un bénéfice net de 1 846 070,53€.

Socram Banque n'ayant pas fait l'objet d'un redressement fiscal au titre de l'exercice 2023, l'article 223 quater du Code général des impôts ne s'applique pas.

Le résultat social est caractérisé par une baisse du Produit Net Bancaire en raison principalement de la baisse ces trois dernières années de la production, de l'impact de la hausse des taux d'intérêt et de la poursuite du « run-off » des comptes à vue. Le coût du risque diminue en raison de la baisse de l'encours douteux du nouveau défaut.

Au global, le résultat net social est en repli de 436 K€ par rapport à 2022.

COMPTES CONSOLIDÉS

MÉTHODE COMPTABLE

Il n'y a eu aucun changement de méthode comptable au cours de l'exercice 2023.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend les entités suivantes :

- ▶ Socram Banque,
- ▶ Les Sociétés Civiles Immobilières suivantes détenues à 100 % par Socram Banque :
 - SCI du 24 février,
 - SCI du Vieux Colombier,
 - SCI 24/24.
- ▶ La Sarl Socram Immo détenue à 100 % par Socram Banque dont l'objet social est la location de biens de toute nature et notamment de mobiliers, de matériels informatiques et d'aménagements.

PASSAGE DES COMPTES SOCIAUX AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Le passage des comptes sociaux aux comptes consolidés s'analyse ainsi :

Résultat net social	+ 1 846 K€
Résultat des filiales intégrées	+ 502 K€
Annulation des effets des amortissements dérogatoires	
Impact des détitrisations	+ 244 K€
Impact sur les impôts	- 872 K€
Résultat net consolidé	+ 1 720 K€

RÉSULTAT

Le produit Net Bancaire consolidé se contracte de 6,6% sous l'effet conjugué d'une production moindre ces dernières années, de la hausse des taux d'intérêt et de la poursuite du run-off du portefeuille des comptes à vue.

Le coût du risque est en repli de 1,04M€ en raison de la diminution de l'encours douteux lié au nouveau défaut.

Au global, le résultat net consolidé, ressort à 1 720K€, en recul de 990 K€ par rapport à celui de l'exercice 2022.

RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Sur la base des comptes consolidés, les ratios réglementaires*, sont les suivants au 31 décembre 2023 :

● RATIO DE SOLVABILITÉ

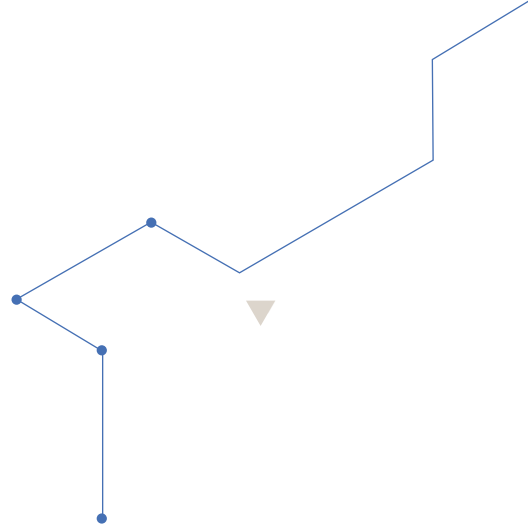
Fonds propres de catégorie 1	229 426 K€
Fonds propres de catégorie 2	Néant
Expositions pondérées	1 164 305 K€
Ratio de solvabilité	19,70 %
Seuil réglementaire au 31/12/2023	11 %

● RATIO DE LIQUIDITÉ : LCR, POUR UNE OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE DE 100 %, CALCULÉ AU 31/12/2023

Sorties nettes de Trésorerie	67 813 K€
Encours d'actifs liquides de haute qualité : Niveau 1	127 463 K€
Encours d'actifs liquides de haute qualité : Niveau 2	0 K€
Ratio LCR	187,96 %

● LE COEFFICIENT DE DIVISION DES RISQUES : AUCUN ENCOURS SUR UN MÊME CLIENT N'EXCÈDE 25 % DES FONDS PROPRES DE SOCRAM BANQUE.

*Ces ratios n'ont pas fait l'objet d'un audit de la part des Commissaires aux comptes.



DÉCOMPOSITION DU SOLDE FOURNISSEURS (COMPTES SOCIAUX)

**FACTURES REÇUES ET ÉMISES NON RÉGLÉES A LA DATE
DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU
(TABLEAU PRÉVU AU I DE L'ARTICLE D441-4 DU CODE
DE COMMERCE)**

Les données concernent uniquement les opérations hors activités
bancaires.

	Article D. 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	57					17
Montant total des factures concernées en TTC	663 637,67	159 121,40	15 120,00	8 694,00	-	182 935,40
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice en TTC	2,59 %	0,62 %	0,06 %	0,03 %	-	0,71 %
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice en TTC						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues					-	
Montant total des factures exclues en TTC					-	
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai contractuel inscrit sur les factures					



LES PARTICIPATIONS

Les Sociétés contrôlées au 31 décembre 2023 sont :

- trois Sociétés Civiles Immobilières portant les immeubles d'exploitation de Socram Banque (SCI 2 rue du 24 Février, SCI 24R24, SCI Vieux Colombier) ;
- deux S.A.R.L., à savoir Socram Immo, propriétaire de biens meubles qu'elle loue à Socram Banque pour le fonctionnement de cette dernière et Via Finances, « laboratoire » de nouveaux produits.



LA RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L.233-6 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant, au 31 décembre 2023, des parts significatives du capital social :

- MACIF possède plus du tiers du capital social,
- BPCE possède plus du tiers du capital social,
- MAIF possède le cinquième du capital social,
- MATMUT possède plus du vingtième du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucun salarié de Socram Banque ne participe au capital de notre Société.



RÉSULTATS SOCIAUX : PROPOSITION D'AFFECTATION

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice distribuable se décomposant comme suit :

Bénéfice net de l'exercice	1 846 070,53 €
Report à nouveau créditeur	5 877 191,52 €
	7 723 262,05 €

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la façon suivante :

Dividendes à hauteur de 0,45 € par action	1 575 000 €
Réserve facultative	0,00 €
Report à nouveau créditeur	6 148 262,05 €
	7 723 262,05 €

Nous vous rappelons en outre qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

Année	2020	2021	2022
Dividende versé par action	0 €	0,40 €	0,40 €

JETONS DE PRÉSENCE

Au regard des travaux du plan stratégique et de l'éventualité de compléter le dispositif de gouvernance par de nouveaux comités spécialisés, il est proposé de fixer les jetons de présence pour l'exercice 2023 à un montant maximum de 84 000 €.

ENCADREMENT DES RÉMUNÉRATIONS DANS LE SECTEUR BANCAIRE

Nous portons à votre connaissance que l'ensemble des rémunérations versées aux personnes visées à l'article L.511-71 du Code monétaire et financier s'élève à 820 918 €.

NOMINATION D'UNE ADMINISTRATRICE

Conformément à l'article 16 des statuts de Socram Banque, Madame Milène Gréhan a été nommée le 10 mai 2023 administratrice, en remplacement de Monsieur Christophe Cases, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

Madame Virginie Le Mée a été nommée le 11 décembre 2023 représentante permanente de Matmut en sa qualité d'administrateur personne morale et ce en lieu et place de Monsieur Stéphane Muller.

Monsieur Ugo Marinelli a été nommé le 6 octobre 2023 représentant permanent d'AGPM Assurances en sa qualité d'administrateur personne morale et ce en lieu et place de Monsieur Régis Weisslinger.

RENOUVELLEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Lors de l'Assemblée Générale du 10 mai 2023, il a été procédé au renouvellement, pour une durée de six ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2029 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028, des mandats d'administrateurs de :

- ▶ Monsieur Daniel Spitezki,
- ▶ BPCE,
- ▶ MAIF,
- ▶ MATMUT,
- ▶ AMDM.

ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS

Aucune action de Socram Banque n'est détenue par les salariés de la Société.

ÉVÈNEMENT IMPORTANT SURVENU ENTRE LA DATE DE CLÔTURE ET LA DATE D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT

À la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, il n'existe pas d'événement postérieur à la clôture qui pourrait avoir un impact significatif sur les comptes annuels.

LES PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans un contexte particulièrement incertain, nous conservons notre cap qui démontre toute sa pertinence à travers des résultats encourageants.

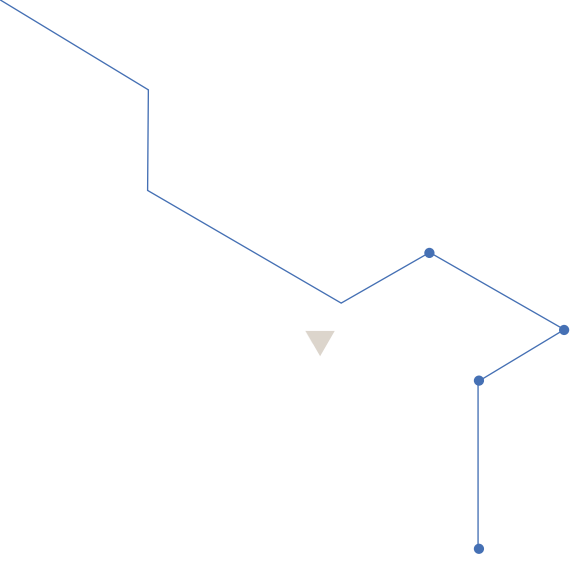
La diversification de nos activités bancaires apparaît encore plus comme un incontournable afin de moins dépendre du secteur automobile, au cœur de notre activité historique, et sur lequel pèse de nombreux aléas.

L'année 2023 a marqué un changement durable de cycle économique avec une poursuite de l'inflation, une hausse des taux qui fixe la fin de « l'argent pas cher », mais aussi une période où réapparaissent les arbitrages sur l'épargne.

L'activité 2024 devrait à minima rester au ralenti sur le 1^{er} semestre pour se raffermir ensuite à travers la consommation des ménages sous le double effet du repli de l'inflation bénéfique au pouvoir d'achat des salaires, et de la baisse du taux d'épargne.

Le nouveau plan stratégique 2024-2026, validé par le Conseil d'administration, est axé sur la croissance et l'amélioration de la performance opérationnelle s'appuyant sur les forces de Socram Banque ou de son écosystème, en réponse aux besoins des Partenaires et de leurs sociétaires à travers le financement et l'épargne.

Son ambition est d'être un acteur bancaire engagé pour accompagner les transitions à travers le financement (mobilités durables, rénovation énergétique, soutien du pouvoir d'achat, ...) et l'épargne responsable et ainsi se positionner comme un acteur au cœur des évolutions sociétales à venir.



LA PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Nous vous présentons en détail les comptes annuels 2023 que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation sont conformes à la réglementation.

Vos Commissaires aux comptes relatent l'accomplissement de leur mission dans leur rapport sur les comptes annuels.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes qui vous sont présentés, et de donner quitus aux administrateurs en fonction, pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé.

MODIFICATION DES STATUTS

Comme annoncé dans notre précédent rapport de gestion, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mai 2023 a modifié les statuts pour porter à 73 ans la limite d'âge du président du Conseil d'Administration.

RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES EN EUROS

NATURE DES INDICATIONS	2019	2020	2021	2022	2023
Capital en fin d'exercice					
Capital social	70 000 000	70 000 000	70 000 000	70 000 000	70 000 000
Nombre d'actions émises	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000
Nombre des actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Résultat global des opérations effectives					
Produit Net Bancaire	53 360 962	52 257 040	47 783 305	45 863 454	42 149 145
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	10 952 954	6 721 460	6 157 296	4 651 265	2 754 791
Impôt sur les bénéfices	3 428 590	2 320 425	1 580 720	1 135 176	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	4 826 934	290 029	574 571	2 282 461	1 846 071
Montant des bénéfices distribués	0	0	1 400 000	1 400 000	1 575 000*
Résultat des opérations réduit à une action					
Bénéfices après impôts mais avant amort. et prov.	2,28	1,26	0,45	2,02	0,87
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	1,38	0,08	0,16	0,65	0,53
Dividende versé à chaque action	0	0	0,4	0,4	0,45*
Personnel					
Effectifs moyens des salariés employés pendant l'exercice	229	220	217	218	217
Montant de la masse salariale	9 821 194	10 517 643	9 204 779	9 232 656	9 686 456
Sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	4 976 256	5 366 415	4 574 257	4 657 020	4 529 064

(*) Proposition à l'Assemblée générale du 7 mai 2024



Rapport sur la responsabilité sociétale des entreprises 2023

Soucieuse de contribuer à un monde plus juste et plus durable, Socram Banque poursuit ses engagements en faveur d'une transition répondant aux enjeux environnementaux, sociétaux, territoriaux et numériques actuels. Sa Charte RSE formalise une démarche globale en lien avec ses valeurs, ses métiers et ses ambitions, guidant ses actions autour de trois axes majeurs :

- Agir en organisme financier engagé
- Agir en acteur économique volontaire au sein du territoire
- Agir en employeur responsable

Les attentes de ses parties-prenantes constituent le socle de ses engagements :

- **POUR SES CLIENTS FINAUX**

Proposer une offre responsable dans une relation de qualité et de proximité et faciliter l'accès aux produits et services.

- **POUR SES DISTRIBUTEURS**

Relayer dans la chaîne de valeur les engagements pris par ceux-ci en faveur de leur stratégie RSE.

- **POUR SES COLLABORATEURS**

Promouvoir l'égalité professionnelle et la diversité, le développement du « capital humain » et favoriser la qualité de vie au travail.

- **POUR LA SOCIÉTÉ ET LE TERRITOIRE**

Privilégier l'économie locale, les achats responsables, contribuer à des projets associatifs, culturels ou sportifs sur le territoire et soutenir l'engagement citoyen des collaborateurs.

- **POUR LA PLANÈTE**

Réduire l'empreinte carbone de l'entreprise, encourager la transition énergétique et favoriser l'économie circulaire.

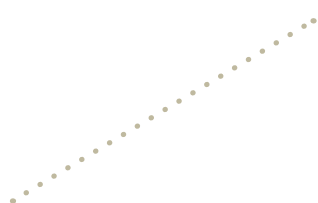
Afin d'intégrer au mieux les enjeux du développement durable à la fois dans sa stratégie et dans son fonctionnement, Socram Banque a réalisé en 2023 son premier Bilan carbone.

Pour réduire notre empreinte carbone, nous disposons de deux leviers : réduire l'empreinte carbone directe de la Banque d'une part et faciliter la transition énergétique grâce aux financements et à l'épargne responsables d'autre part.

L'analyse menée met en évidence la part prépondérante des émissions de gaz à effet de serre générées par nos opérations de prêts. S'il n'est pas envisageable de remettre en cause le cœur historique de notre activité, celle de financeur de la mobilité, nous pouvons cependant avoir une action sur la nature du bien financé. C'est ce que nous faisons déjà de façon volontariste en proposant des taux bonifiés pour l'achat de véhicules électriques ou hybrides et cela devra continuer à orienter nos réflexions.

De la même façon, nous œuvrons de façon continue à diminuer les émissions de gaz à effet de serre générées par le fonctionnement de notre établissement.

Le présent rapport détaille les actions déployées tout au long de l'année sur les deux leviers identifiés, actions qui contribuent à impulser au sein de Socram Banque une culture d'entreprise engagée.



AGIR EN ORGANISME FINANCIER ENGAGÉ

En tant qu'acteur bancaire engagé, Socram Banque entend contribuer à des causes sociétales majeures par le développement et la promotion de produits et services répondant aux enjeux environnementaux, sociaux et territoriaux, dans une relation client éthique et de qualité.

● LA RELATION CLIENT À SOCRAM BANQUE

Depuis 2020, Socram Banque est certifiée QUALICERT sur le référentiel « qualité de la relation téléphonique et digitale pour nos clients et nos distributeurs ».

Par ailleurs, 2023 a vu le renouvellement des certifications « Relation Client 100 % France à distance » et « Service France Garanti » obtenues en 2022. Elles attestent que 100 % de la prestation de la Relation Client à distance incluant l'avant-vente, la vente et l'après-vente, est produite en France.

Ces reconnaissances récompensent l'engagement des équipes qui œuvrent au quotidien pour offrir à nos clients un service de qualité et de proximité. L'objectif est pleinement atteint comme en attestent les résultats de l'enquête de satisfaction réalisée en 2023 pour recueillir leur avis sur l'activité crédit ; ils mettent en évidence un taux de satisfaction globale à 93 %.

● VERS UN ÉLARGISSEMENT DES OFFRES DE PRODUITS RESPONSABLES

Socram Banque souhaite accompagner les sociétaires des mutuelles partenaires dans la transition énergétique en favorisant la mobilité durable et en leur permettant de réaliser des travaux de rénovation (notamment énergétiques) dans leur logement via des solutions de financement adaptées. Ses équipes œuvrent à la mise en place d'une offre de financements responsables dont le crédit mobilité électrique a constitué la première réalisation.

Nous mettons ce produit à disposition de l'ensemble des mutuelles distributrices et trois d'entre elles le proposent à leurs sociétaires. Plus de 2 500 véhicules propres (4 roues, 2 roues, vélos, etc...) ont ainsi été financés pour un montant global supérieur à 32 M€, soit deux fois plus qu'en 2022, et les sociétaires ont pu bénéficier d'une réduction significative par rapport au barème acquisition standard. Nous ambitionnons pour 2024 de déployer ce dispositif auprès d'autres distributeurs.

Dans le même temps, plus de 2 000 prêts ont été accordés pour la rénovation énergétique de bâtiments anciens, en progression de 24 %.

Dans le cadre de son nouveau plan stratégique 2024-2026, baptisé IMPACT, Socram Banque s'est fixée une ambition majeure : devenir un acteur de référence dans l'accompagnement des transitions sociétales et environnementales et leur financement. Objectif : proposer des offres adaptées aux nouveaux besoins des clients, qu'il s'agisse de financer la transition écologique, de proposer une gamme épargne engagée ou encore de soutenir le pouvoir d'achat et l'inclusion. Nous souhaitons également distribuer nos offres via des parcours innovants permettant de mieux accompagner les souscripteurs.

Dans ce cadre, IMPACT prévoit notamment, dans sa trajectoire 2024 / début 2025, l'intégration du financement de travaux de rénovation énergétique dans un parcours global allant du diagnostic énergétique jusqu'à la finalisation des travaux par un professionnel RGE.

En matière d'épargne, nous ambitionnons également d'enrichir l'offre responsable et d'accompagner le développement de l'épargne solidaire auprès de nos distributeurs, afin de mieux répondre aux attentes des épargnants à la recherche de performance mais aussi de sens.

Dans ce contexte, en décembre 2023, Socram Banque a formulé sa demande d'adhésion à FAIR, association française dont l'objet est la promotion de l'épargne et de la finance solidaires, et le processus d'intégration est lancé. En rejoignant ce collectif, nous souhaitons contribuer activement à la création d'un secteur financier plus inclusif et respectueux de l'environnement, incontournable dans l'accompagnement des transitions qu'elles soient climatiques, énergétiques ou démographiques.



AGIR EN ACTEUR ÉCONOMIQUE VOLONTAIRE AU SEIN DU TERRITOIRE

● AGIR POUR LIMITER NOTRE EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

Socram Banque prend la mesure de l'urgence climatique et de son devoir d'exemplarité et s'investit de façon continue pour la maîtrise de son empreinte écologique.

RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Socram Banque continue de déployer son plan de sobriété énergétique dans le prolongement du plan national lancé par le Gouvernement en octobre 2022. Les principales actions mises en œuvre tout au long de l'année se déclinent comme suit :

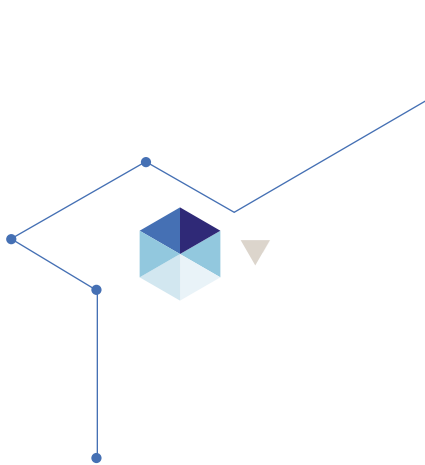
- ▶ Fin de déploiement de l'éclairage par LED sur nos deux bâtiments,
- ▶ Maintien des instructions de température de chauffage (19°C) et de climatisation (déclenchement à partir de 25,5°C),
- ▶ Arrêt complet de la climatisation et du chauffage les week-ends et jours fériés,
- ▶ Changement de la centrale de gestion technique équipant le bâtiment historique permettant ainsi d'optimiser le dispositif,
- ▶ Installation d'un automate de contrôle des éclairages sur certaines zones de ce même bâtiment.

L'ensemble de ces mesures se sont traduites par une baisse sensible de la consommation d'électricité et de gaz sur nos deux bâtiments :

Bâtiments	Évolution consommation Electricité	Évolution consommation Gaz
2 rue du 24 février – Niort	- 31 %	- 11,43 %
24 rue du 24 février – Niort	- 4,07 %	- 3,43 %

Enfin, l'instruction d'un projet d'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking de notre bâtiment historique est terminée, pour une réalisation prévue à partir d'avril 2024. Ce projet va au-delà de l'autonomie énergétique en prévoyant un système de récupération des eaux de pluie et la préservation de la biodiversité par la végétalisation du parking (conservation des arbres existants, plantation d'arbustes et de végétaux et installation de dalles Evergreen en matériau recyclé qui permettront le stationnement sur un espace vert toute l'année). Socram Banque investit pour les générations futures !

Des postes complémentaires de rechargement électrique seront installés à la fois pour les vélos et les véhicules électriques, l'objectif étant de promouvoir auprès des collaborateurs l'usage de la mobilité durable dans le cadre des trajets domicile/travail.



SENSIBILISER LES COLLABORATEURS AUX ÉCO-GESTES

Déployer en interne un plan de sobriété énergétique suppose, en complément des mesures structurelles déjà évoquée, de transformer durablement les habitudes et comportements de tous, en renforçant les comportements économes déjà mis en place. Son lancement a donc été accompagné d'une campagne de sensibilisation aux bons usages dont la mise en œuvre—qui s'est prolongé en 2023—s'est articulée en 3 temps : Les gestes simples pour économiser l'énergie, la réduction de la consommation de papier et enfin les bonnes pratiques numériques.

En matière de mobilité durable, Socram Banque a participé pour la seconde fois en 2023 au Challenge de la mobilité organisé sur l'agglomération niortaise ; l'objectif est d'encourager les alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture pour les trajets domicile-travail. A cette occasion, l'entreprise a mis à disposition des collaborateurs une flotte de vélos électriques qu'ils ont pu tester pour réaliser leurs déplacements domicile / travail notamment.

Du 12 au 16 juin, 15 % des collaborateurs ont relevé le défi et parcourus 5 592 km « autrement », permettant à Socram Banque de se hisser sur la 1ère marche du podium dans sa catégorie et de bénéficier à ce titre d'une campagne de communication sur les bus de la ville de Niort.

GÉRER LES DÉCHETS

Au cœur de l'économie circulaire, le recyclage permet notamment d'éviter le gaspillage de ressources naturelles et d'énergie, de sécuriser l'approvisionnement de l'industrie française en matières premières et de diminuer ses impacts environnementaux.

En 2023, ce sont 246 m3 de déchets qui ont été collectés et recyclés à Socram Banque :

- ▶ Papier : 13 482 kg
- ▶ Archives et papiers confidentiels : 1 394 kg
- ▶ Bois / palettes : 48 kg
- ▶ Carton : 2 067 kg
- ▶ Piles : 8 kg
- ▶ Déchets sanitaires (masques, mouchoirs, sopalins, pansements) : 25 kg

Avec près de 13 500 kg, le papier constitue le flux de recyclage le plus important. Ce chiffre, en forte augmentation par rapport à l'an dernier, résulte d'une opération exceptionnelle de tri réalisée dans les archives de la Direction Relations Clients et Opérations Bancaires. Notre consommation de papier est en effet en diminution, avec 222 cartons achetés en 2023 contre 316 en 2022 (soit une baisse de 30 %) et 586 en 2020.

PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

Malgré les températures élevées de l'été et le manque d'eau, les abeilles sur le toit de Socram Banque ont bien œuvré en 2023, nourries par les fleurs des jardins environnants. Il en résulte près de 150 pots de miel offerts aux Restos du Cœur de Niort à l'occasion des fêtes de fin d'année.

● MENER UNE POLITIQUE D'ACHAT ENGAGÉE

En adéquation avec notre politique RSE et nos valeurs, nous souhaitons garantir l'éthique dans nos process d'achat, c'est-à-dire mettre en place une politique d'achats responsables, prévenir tout acte de corruption active ou passive, garantir les conditions d'une concurrence loyale, agir en faveur de la responsabilité sociétale chez nos fournisseurs et créer des liens durables avec eux.

La politique d'achats de Socram Banque déployée en décembre 2022 a posé les principes généraux ; nos critères d'exigence en faveur du progrès social, de la protection et de la mise en valeur de l'environnement restent à formaliser en 2024.

Socram Banque a poursuivi en 2023 ses actions en faveur du secteur adapté et protégé afin de favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap et/ou éloignées de l'emploi, notamment pour le reconditionnement de matériel de bureau ou l'entretien des espaces verts.

Enfin, nous ancrons au sein de l'entreprise de nouvelles habitudes d'achat en utilisant du mobilier de seconde main ou recyclé pour équiper nos salles de formation et de réunion.

● **RENFORCER NOTRE ANCRAGE TERRITORIAL ET FAVORISER L'ENGAGEMENT CITOYEN DES COLLABORATEURS**

L'engagement au sein du territoire local, en lien avec ses acteurs, fait partie intégrante de la politique RSE de Socram Banque qui entend ainsi contribuer, par son action, à la création de richesses et de revenus locaux. L'année 2023 a été l'occasion de confirmer notre soutien associatif local et de participer à des initiatives contribuant au rayonnement du territoire niortais.

Ainsi, son partenariat avec le stade de foot « Les Chamois Niortais » a perduré jusqu'à l'été 2023 et l'entreprise a offert des places de matchs à l'association "Un petit zest de soleil" dont la mission consiste à venir en aide aux enfants souffrant de maladie lourde et chronique suivis au Centre Hospitalier de Niort.

Socram Banque a noué, pour la saison 2023-2024, de nouveaux partenariats sportifs avec l'AS Niort Basket et le Niort Rugby Club.

Mécène de la Coulée niortaise, elle a engagé une équipe dans la course pour y porter ses couleurs.

Différentes initiatives solidaires ont également été mise en place en interne tout au long de l'année, avec notamment une collecte réalisée, en collaboration avec le Planning familial de Niort, pour lutter contre la précarité menstruelle et un soutien financier à la section Rugby Fauteuil du Niort Rugby Club à l'occasion de la journée internationale des personnes handicapées. Socram Banque s'est une nouvelle fois associée aux Restos du Cœur de Niort dans le cadre de l'opération solidaire « Boîtes de Noël » ; les collaborateurs ont ainsi été invités à confectionner des cadeaux à destination des familles les plus démunies.

L'Association française des familles pour le don d'organe et la Fédération leucémie espoir ont également bénéficié d'un don en 2023.

Socram Banque a poursuivi son engagement culturel sur le territoire, en soutenant trois événements musicaux : le Niort Jazz Festival, les Estivales d'Artenetra ainsi que le festival Marché Gourmand de Coulon. Elle est également mécène du Moulin du Roc, salle de spectacle et cinéma niortaise labellisée Scène nationale.

Enfin, Socram Banque favorise l'engagement citoyen de ses collaborateurs. 2023 a vu la renouvellement d'une convention avec les Pompiers définissant les modalités de mise à disposition opérationnelle et de formation sur leur temps de travail de deux collaboratrices sapeur-pompiers volontaires. Par ailleurs, nous avons accueilli l'Établissement français du sang pour une collecte organisée dans nos locaux, une initiative citoyenne et solidaire à laquelle près d'un quart de nos collaborateurs ont répondu présents.

● **AGIR EN EMPLOYEUR RESPONSABLE**

Le bien-être au travail apparaît comme un engagement RSE majeur et renforcer sa politique en la matière permet à la fois de réduire les risques psychosociaux et d'agir sur le climat collectif et la motivation. Mieux connaître le ressenti des collaborateurs, leurs attentes vis-à-vis de l'entreprise et leur niveau de satisfaction constitue une étape incontournable. C'est pourquoi, en septembre 2023, une nouvelle enquête interne a été réalisée à Socram Banque, l'occasion en période de transformation, de donner la parole à l'ensemble des salariés pour percevoir leur ressenti, évaluer leur niveau d'engagement et de confiance et cerner l'ambiance générale au sein de l'établissement.

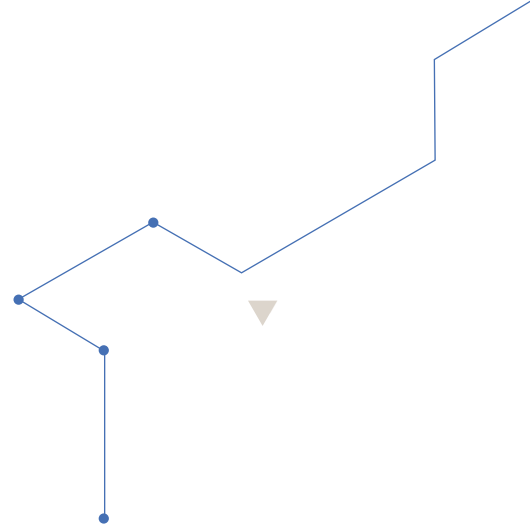
Le taux de participation à 89 % témoigne d'un très bon niveau d'engagement. Les résultats de cette enquête mettent notamment en évidence la satisfaction des collaborateurs quant à l'équilibre entre leurs vies personnelle et professionnelle. Des axes de progrès ont été identifiés et un plan d'actions est en cours d'élaboration pour un déploiement en 2024. Des ateliers sont organisés avec des collaborateurs de l'entreprise qui vont ainsi être parties-prenantes des travaux.

● **ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET DIVERSITÉ**

Entre bien-être au travail et enjeux sociétaux, renforcer nos pratiques en matière d'égalité professionnelle, de diversité et d'inclusion est une des ambitions fortes de la politique RSE de Socram Banque.

Nous poursuivons nos efforts en la matière afin de garantir l'équité à tous les niveaux. Ainsi, en 2023, des mesures salariales dans le cadre de l'égalité professionnelle Femme/Homme ont été encore une fois mises en œuvre à partir d'un budget dédié représentant 0,2 % de la masse salariale. Dans le même temps, notre index égalité femmes / hommes progresse d'un point pour s'établir à 98/100 pour cet exercice, à un très bon niveau.

Une semaine dédiée aux droits des femmes a été organisée dans l'établissement, avec notamment au programme une rétrospective sur les jalons emblématiques du droit des femmes,



une sensibilisation aux mécanismes du sexisme ordinaire ou encore une collecte réalisée en collaboration avec le Planning familial de Niort pour lutter contre la précarité menstruelle.

De la même façon, parce que le handicap en entreprise est bien plus qu'une histoire de quota, nous avons proposé à nos collaborateurs de mieux comprendre ce sujet grâce notamment à une mise en situation autour d'une animation rugby fauteuil. Notre ambition : faire de l'entreprise un espace inclusif ouvert aux questions de handicap au travail. Enfin, l'entreprise continue à s'impliquer activement sur le terrain de l'emploi en accompagnant 9 alternants dans le monde du travail.

● **ACCOMPAGNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU « CAPITAL HUMAIN »**

Socram Banque souhaite faire en sorte que chaque salarié se saisisse de son potentiel, pour mieux agir sur son travail. La formation est un pilier essentiel de notre politique RSE ; nos collaborateurs sont formés tout au long de leur carrière pour qu'ils aient en main les meilleurs outils et compétences. En 2023, nous avons investi 4,85 % de la masse salariale dans la formation. Ce taux, supérieur d'un point à celui de l'année dernière, est également supérieur à celui de la profession et donc d'un niveau très satisfaisant compte tenu de la taille de notre établissement.

Toujours en matière d'accompagnement et de développement du « capital humain », des perspectives d'évolution professionnelle ont été offertes tout au long de l'année à nos collaborateurs. 22 mobilités internes ont été réalisées, représentant 32 % des recrutements effectués en 2023.

Une formation en e-Learning a été déployée en 2023 à destination de l'ensemble des équipes pour les sensibiliser à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCBFT).

Le guide des attitudes managériales a également été enrichi, avec notamment la mise en place d'un module de formation sur la prévention du harcèlement, l'occasion d'éclaircir les notions de harcèlement moral et sexuel, d'identifier les facteurs à risque et de rappeler comment gérer une situation de ce type.

● **SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

Les collaborateurs ont bénéficié d'une action de sensibilisation aux bonnes postures. Par ailleurs, une journée consacrée aux gestes de premiers secours a été organisée en interne, avec au programme 3 sessions de formations délivrées par le SDIS des Deux-Sèvres. Le guide relatif à la sécurité des locaux et des personnes au sein de Socram Banque a été repartagé à cette occasion.

● **QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL**

Nous avons poursuivi en 2023 notre partenariat avec Teamstarter, plateforme de financement participatif permettant de créer et financer des projets destinés notamment à améliorer l'environnement de travail et plus généralement la qualité de vie au travail, grâce à un budget mensuel personnel alloué par Socram Banque à ses collaborateurs. Ces derniers ont ainsi la possibilité de proposer des actions et de récolter les fonds nécessaires pour les concrétiser ou tout simplement d'aider financièrement à la concrétisation des projets de leurs collègues.

Après le fort engouement constaté à sa mise en place en 2022, le dispositif connaît en 2023 un certain ralentissement avec 10 projets financés comme la livraison de paniers de fruits pour agrémenter la pause-café, l'organisation d'une opération « don du sang » évoquée précédemment ou encore la participation collective à la marche organisée par l'association niortaise Les PrinSEINSES dans le cadre d'Octobre rose.

Organiser des temps d'échange pour partager avec les collaborateurs la stratégie et les résultats de l'entreprise et être à leur écoute, fait partie intégrante de la politique de l'entreprise. Des temps forts ont rythmé notre calendrier 2023 : réunions d'information, « cafés DG », séminaires, Socram Day, des moments importants dans le cadre de la vie professionnelle qui permettent de conjuguer travail, engagement collectif et moments de convivialité. L'animation de Noël qui a jalonné tout le mois de décembre a conclu ces événements qui renforcent la cohésion de notre collectif.

● **EN CONCLUSION**

Bilan carbone, enquête interne, nouveau plan stratégique, Socram Banque s'est dotée en fin d'année 2023 d'outils incontournables lui permettant d'orienter et de consolider sa politique en matière de RSE pour mieux contribuer à un monde plus juste et plus durable.

Elle affiche clairement son ambition pour 2024-2026 : être un acteur bancaire engagé pour accompagner les transitions qu'elles soient environnementales, sociétales, démographiques ou numériques, à travers le financement et l'épargne responsable !



Rapport sur le gouvernement d'entreprise 2023

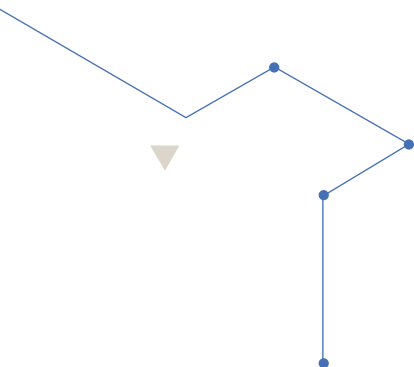
L'Ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 ainsi que le Décret n°2017-1174 du 18 juillet 2017 portant diverses mesures de simplification et de clarification des obligations d'information à la charge des sociétés

a instauré un rapport du Conseil sur le gouvernement d'entreprise pour toutes les sociétés anonymes. Dans ce cadre, nous vous présentons ce rapport sur le gouvernement d'entreprise au titre de l'exercice 2023.

1. LISTES DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DURANT L'EXERCICE 2023

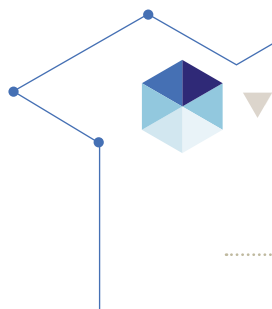
● CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Mandats au sein de Socram Banque	Mandats et fonctions dans toute autre société
Administrateurs		
Pascal Michard	Président du Conseil d'administration	- Président et membre du Conseil d'administration d'Aéma Groupe, - Membre du Conseil d'administration de GIE Macif Finance Epargne, - Membre du Conseil d'administration de Macif SAM, - Membre des Conseils d'administration d'OFI Invest Asset Management SA et d'OFI Invest SA, - Membre du Conseil d'administration d'Amana (Santé-prévoyance-Algérie), - Président et membre du Comité de direction de SIIL SASU, - Membre du Conseil d'administration de l'UFF Banque, - Membre du Conseil de surveillance de Mutavie SE, - Membre suppléant à la Commission exécutive d'AAM. - Membre du Conseil d'administration de la FNMF. - Invité permanent de la Fondationb d'entreprise Macif, - Gérant d'EURESAGEIE
Ugo Marinelli	Représentant permanent de AGPM Assurances – Administrateur	- Directeur Financier de l'AGPM, - Administrateur de l'AGPM.



Rémi Cerdan	Administrateur	- Administrateur d'Aéma Groupe, - Administrateur de Macif SAM, - Administrateur de Fondation d'entreprise Macif, - Administrateur de GIE Macif Finance Epargne, - Membre du Conseil de surveillance de Mutavie SE, - Administrateur d'OFI Asset Management SA et d'OFI Invest SA, - Administrateur de Syneteristiki Insurance (Société étrangère, Grèce).
Arnaud Courdresses	Représentant permanent de Maif - Administrateur	- Administrateur de Maif, - Administrateur de Maif Vie, - Administrateur de Maif solutions financières.
Tristan De La Fonchais	Représentant permanent de Matmut & Co-Administrateur	- Directeur Général de Matmut Vie, - Président de Matmut Patrimoine, - Administrateur d'OFI Lux, - Administrateur et Représentant permanent Matmut aux Conseils d'administration de MUTLOG et MUTLOG Garanties, - Représentant au Conseil de surveillance de Virage Viager.
Milène Gréhan	Administratrice	- Membre du Conseil d'administration de CAMIF - Membre du Conseil d'administration de Maif Avenir
Patrick Jacquot	Représentant permanent de AMDM - Administrateur	- Président Directeur Général de AMDM, - Administrateur et Représentant permanent AMDM au Conseil d'administration de Matmut Protection Juridique, - Membre permanent du Conseil de surveillance, Vice-Président au titre des petites mutuelles actionnaires, membre du Comité d'audit et membre du Comité des rémunérations et des nominations d'Inter Mutuelles Assistance SA, - Membre du Conseil de Surveillance de Solucia PJ, - Administrateur et membre du Comité d'audit de MUTAC, - Membre du Comité des rémunérations en qualité de personnalité extérieure qualifiée de Macif SAM, - Censeur d'OFI INVEST SA, - Administrateur et Représentant permanent d'OFIVALMO Partenaires - Membre titulaire au titre de France Assureurs et Vice-Président de la Commission du Partage de la Route et de la Maîtrise des Déplacements du Conseil national de la Sécurité routière, - Administrateur au titre de France Assureurs de la Médiation de l'Assurance, - Membre de la Commission Exécutive et Président du GT Gouvernance et de la Commission Exécutive d'AAM, - Membre au titre de l'AAM du Conseil Supérieur de l'ESS, - Administrateur et membre du bureau au titre de l'AAM de l'ESS France, - Président de l'association Assurance Prévention, - Président de FRANCE ACTIVE AIRDIE Occitanie, - Co-Président de FRANCE ACTIVE Occitanie, - Vice-Président de l'association Confluences.

Odile Ezerzer	Représentante permanente de Macif - Administratrice	- Directrice Générale et membre du Directoire de Mutavie SE, - Administratrice et membre du Comité stratégique d'Abeille Assurances Holding SA, - Gérante représentant Mutavie de Bessines l'Ebaupin SCl, - Membre du Comité stratégique de Fundvisory SAS, - Liquidatrice du GERAP GIE, - Membre du Conseil stratégique et Présidente d'HK Conseil SAS, - Directrice Générale Déléguée de Macif Finance Epargne GIE, - Membre du Comité d'investissement de Macif Innovation SAS, - Gérante de Niort Investissements SARL, - Administratrice d'OFI Invest SA, - Représentante permanente Macif SAM au Conseil d'administration d'OFI Asset Management SA, - Gérante associée représentant Mutavie de SCS M, - Gérante associée représentant Mutavie de SCS M2, - Membre du Conseil de surveillance de Securimut SAS.
Alain Lebrun	Administrateur	- Administrateur et Vice-Président Macif, - Président du Comité d'Audit de Macif, - Administrateur et membre du bureau d'Aéma Groupe, - Membre du Comité d'Audit d'Aéma Groupe, - Membre du Conseil de Surveillance de Mutavie SE, - Administrateur d'Abeille, - Membre du Comité d'Audit d'Abeille.
Vincent Loizeil	Représentant permanent de MAPA - Administrateur	- Directeur Général de MAPA, - Représentant permanent MAPA et membre du Conseil de surveillance d'Inter Mutuelles Assistance SA, - Représentant permanent MAPA et administrateur au Conseil d'administration de Matmut Protection Juridique SA, - Représentant permanent MAPA et membre du Conseil de surveillance de Mutavie SE, - Représentant permanent MAPA et administrateur au Conseil d'administration d'OFIVALMO Partenaires, - Directeur Général de Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, - Directeur Général de MAPA-MAB SGAM, - Directeur Général Délégué de MAPA-MAB VIE.
Thierry Mirande	Représentant permanent de BPCE – Administrateur	- Administrateur de Surassur.
Stéphane Muller	Représentant permanent de Matmut - Administrateur	- Directeur Général de Matmut & CO, - Président du Directoire d'IME SA, - Président d'IMS SAS, - Directeur Général de Matmut Innovation SAS, - Directeur Général Adjoint de Matmut SGAM. - Président non administrateur du Comité technique de CARDIF IARD SA.



Hélène N'Diaye	Administratrice	- Directrice Générale Adjointe de Maif SAM, - Directrice Générale de Maif Vie SA, - Directrice Générale de Maif Solutions Financières SAS, - Membre du Conseil des administrateurs de Maif Avenir SAS, - Directrice Générale de Maif Connect SAS, - Présidente de Maif Paiements SAS,
Daniel Spitezki	Administrateur	- Aucun autre mandat.
Lucas Haidari	Administrateur	- Administrateur d' Abeille Assurances Holding SA, - Membre du Comité stratégique d'Abeille Assurances Holding SA, - Représentant permanent MACIFILIA et Membre du Conseil de surveillance d'Inter Mutuelles Assistance SA, - Administrateur et Vice-Président du Conseil d'administration de Syneteristiki Insurance (Société étrangère, Grèce), - Membre du Conseil d'Administration de P&V ASSRANCES (Société étrangère, Bruxelles).
Censeurs		
Jocelyn Charlier	Censeur	- Président du Conseil de surveillance de Sécurimut, - Membres du Conseil d'administration de Macif Avantages et Services, - Invité permanent à Mutavie, - Membre du Conseil de surveillance d'OFI Invest Distribute.
Nicolas Gomart	Censeur	- Directeur Général et Vice-Président de Matmut SAM, - Directeur Général et Vice-Président du Conseil d'administration de Matmut SGAM, - Vice-Président du Conseil d'administration de Cardif IARD SA, - Président du Conseil de surveillance d'Inter Mutuelles Assistance SA, - Président du Conseil de surveillance d'Inter Mutuelles Entreprises SA, - Membre du Collège de surveillance d'Infravia Capital Partners, - Président au Conseil d'administration de Matmut & Co SA, - Président de Matmut Innovation SAS, - Président du Conseil d'administration de Matmut Protection Juridique SA, - Président du Conseil d'administration de Matmut Vie SA, - Gérant et Représentant permanent FNMf au Conseil d'administration de la SCI Palais de la Mutualité SCI, - Président du Conseil d'administration de Matmut Mutualité Mutuelle livre II, - Président du Conseil d'administration de Matmut Mutualité Livre III Mutuelle livre III, - Administrateur au Conseil d'administration de la Mutuelle Ociane Matmut Mutuelle livre II, - Administrateur de la Résidence Château Pomerol UM, - Vice-Président de FNMf Fédération, - Membre du Comité de gestion de la fondation Paul Bennetot.

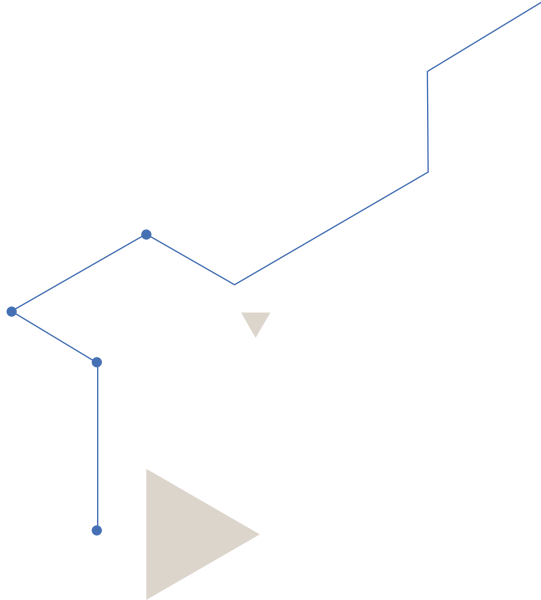
• COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité d'audit et des risques	
Daniel Spitezki	Président
Odile Ezerzer	
Milène Gréhan	
Virginie Le Mée	
Comité des rémunérations	
Nicolas Gomart	Président
Patrick Jacquot	
Alain Lebrun	
Arnaud Courdesses	

• DIRIGEANTS EFFECTIFS

Au sens de l'article L. 511-13 du Code monétaire et financier

Philippe Moulay	Directeur Général
Jean-Paul Ménagé	Directeur Général Délégué



CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Au cours de l'exercice 2023, aucune nouvelle convention réglementée n'a été autorisée par le Conseil d'administration.

Une convention est arrivée à son terme le 30 juin 2023. Il s'agit du prêt relais d'un montant total de 12 millions d'euros avec Ofivalmo Partenaires ayant pour objet le financement de la restructuration du capital d'Ofivalmo Partenaires. La mise à disposition des fonds a eu lieu depuis le 30 novembre 2022. Le capital a été remboursé en une seule fois, le 9 janvier 2023.

Enfin, quatre conventions autorisées se sont poursuivies :

- La convention de prise en charge des risques d'impayés au sein de Socram Banque,
- L'avenant n°1 au mandat IOBSP signé entre Macif, Macifin' et Socram Banque qui instaure une commission versée à Macif relative à l'activité Compte à vue de 1 % du PNB,
- Le Protocole 2022 de soutien des actionnaires pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 mars 2025) dont l'objet reste le soutien des actionnaires dans l'hypothèse où Socram Banque ferait face à une crise temporaire de liquidité générant un besoin urgent de trésorerie, dans des conditions et dispositions identiques au précédent protocole. L'engagement maximum reste fixé à 150 M€,

- Le prêt d'un montant total de 12,8 millions d'euros avec Ofi Holding ayant pour objet le financement d'une soulte au bénéfice d'Ofivalmo Partenaires dans le cadre de l'opération de réduction du capital d'Ofi Holding (il s'agit d'une réduction de capital de 1,6 millions d'euros pour une valeur vénale de 48 millions d'euros qui conduira à une sortie d'Ofivalmo Partenaires du capital d'Ofi Holding). Ce prêt est valable jusqu'au 30 juin 2028.

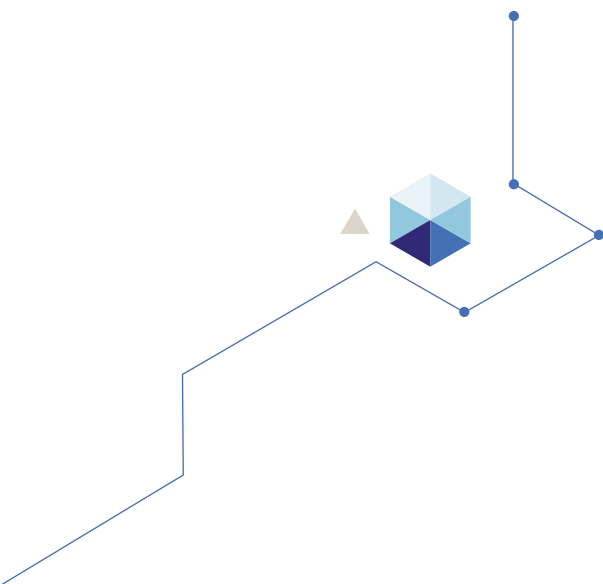
Fait à Niort, le 20 mars 2024.

Bilan consolidé

Arrêté au 31 décembre 2023

Actif

Comptes consolidés	31/12/2023 Milliers EUR	31/12/2022 Milliers EUR
Opérations interbancaires et assimilées	387 660,62	303 264,64
Opérations avec la clientèle	1 358 304,78	1 231 164,21
Opérations de crédit-bail et assimilées	0,00	0,00
Obligations et autres titres à revenu fixe	0,00	0,00
Actions et autres titres à revenu variable	0,30	0,00
Placement des entreprises d'assurance	0,00	0,00
Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme	0,00	0,00
Immobilisations corporelles et incorporelles	11 483,08	11 548,10
Écart d'acquisition	0,00	0,00
Compte de négociation et de règlement	0,00	0,00
Autres comptes de régularisation et actifs divers	19 311,28	13 484,98
Total de l'actif	1 776 760,06	1 559 461,94



Passif

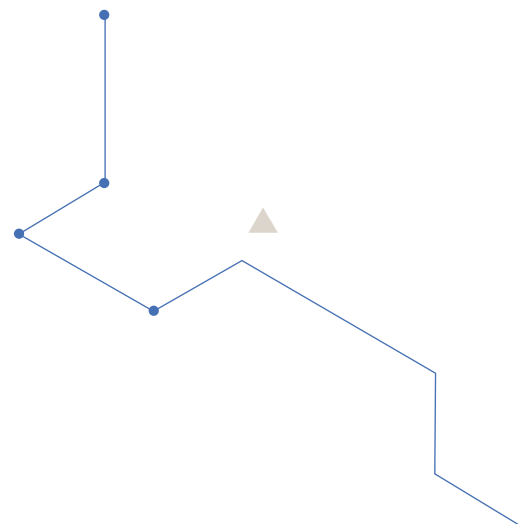
Comptes consolidés	31/12/2023 Milliers EUR	31/12/2022 Milliers EUR
Opérations interbancaires et assimilées	63 514,47	4 965,81
Opérations avec la clientèle	1 070 064,95	1 142 420,63
Dettes représentées par un titre	341 962,95	112 266,04
Provision technique des entreprises d'assurance	0,00	0,00
Compte de négociation et de règlement	0,00	0,00
Autres comptes de régularisation et passif divers	16 296,05	17 828,83
Ecart d'acquisition	0,00	0,00
Provisions	1 118,18	1 469,49
Dettes subordonnées	47 247,57	43 638,93
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	2 700,00	3 000,00
Intérêts minoritaires	0,00	0,00
Capitaux propres hors FRBG	233 855,90	233 872,20
Capital souscrit	70 000,00	70 000,00
Primes d'émission	16 316,23	16 316,23
Réserves consolidées et autres	145 819,41	144 846,18
Résultat de l'exercice +/-	1 720,26	2 709,79
Total du passif	1 776 760,06	1 559 461,94

Bilan consolidé

Arrêté au 31 décembre 2023

Hors bilan

	31/12/2023 Milliers EUR	31/12/2022 Milliers EUR
Engagements donnés	31 396,23	41 232,55
Engagements donnés de l'activité bancaire	13 551,18	15 750,56
Engagements de financement	17 845,05	25 481,99
Engagements de garantie	0,00	0,00
Engagements sur titres	0,00	0,00
Engagements donnés de l'activité d'assurance	0,00	0,00
Engagements reçus	150 000,00	150 000,00
Engagements reçus de l'activité bancaire	0,00	0,00
Engagements de financement	0,00	0,00
Engagements de garantie	150 000,00	150 000,00
Engagements sur titres	0,00	0,00
Engagements reçus de l'activité d'assurance	0,00	0,00



Compte de résultat consolidé

	31/12/2023 Milliers EUR	31/12/2022 Milliers EUR
+ Intérêts et produits assimilés	74 277,66	57 039,98
- Intérêts et charges assimilées	43 100,74	23 854,29
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	0,00	0,00
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	0,00	0,00
+ Produits sur opérations de location simple	0,00	0,00
- Charges sur opérations de location simple	0,00	0,00
+ Revenus des titres à revenu variable	0,00	0,00
+ Commissions (produits)	9 017,55	9 990,60
- Commissions (charges)	1 055,95	972,56
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	0,00	0,00
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	0,00	0,00
+ Autres produits d'exploitation bancaire	2 491,75	2 345,13
- Autres charges d'exploitation bancaire	0,00	0,00
Produit net bancaire	41 630,26	44 548,86
- Charges générales d'exploitation	35 863,22	36 089,63
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	1 005,09	1 222,50
Résultat brut d'exploitation	4 761,95	7 236,73
+/- Coût du risque	-2 073,95	-3 115,92
Résultat d'exploitation	2 688,01	4 120,81
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0,00	0,00
Résultat courant avant impôt	2 688,01	4 120,81
+/- Résultat exceptionnel	-395,58	-357,75
- Impôt sur les bénéfices	872,16	1 053,27
+/- Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées	300,00	0,00
Résultat net	1 720,26	2 709,79

Annexe aux Comptes consolidés

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Quatrième année consécutive de crises (crise sanitaire de 2020, crises logistique et sectorielle de 2021, crises géopolitiques de 2022 et 2023 avec des tensions fortes sur l'inflation), 2023 connaît un ralentissement de la consommation dans un contexte de hausse des taux de refinancement, ce qui impacte inévitablement nos activités.

Dans ce contexte général perturbé économiquement, Socram Banque a retrouvé en 2023 une très belle dynamique de production portée notamment par le volontarisme des mutuelles, la compétitivité de ses tarifs, l'évolution de ses offres ou encore la simplification de ses parcours de souscription. L'année 2023 s'inscrit dans la continuité des travaux du plan stratégique dans lequel nos pratiques, processus et outils ont été remis à niveau. Nous atteignons globalement les objectifs que nous nous étions fixés.

En termes de développement, nos actions ont porté principalement sur le déploiement de solutions de gestion d'une offre LOA pour les véhicules neufs, d'un élargissement de la digitalisation de notre gamme de crédit, d'une simplification des parcours de souscription et de la mise en place d'un taux « boosté » sur les livrets.

Notre diversification continue sa progression dans le financement des projets des clients avec des résultats encourageants et, au final, une sensibilité un peu moindre au secteur de l'automobile.

Le renforcement du dispositif de sécurité opérationnelle du système d'information, du dispositif de lutte contre le blanchiment et de la conformité des opérations s'est poursuivi en 2023.

Ainsi, nos clients et partenaires sont particulièrement satisfaits de notre relation avec une perception de la qualité de nos services supérieure à 90 % pour les emprunteurs.

Une opération de refinancement construite sur la base d'une nouvelle structure d'opération de financement « titrisation privée », adossée sur la remise en garantie de prêts automobiles de Socram Banque permet de disposer d'une ligne de liquidité de 250 M€. Au 31 décembre 2023, 50M€ d'euros ont été tirés.

Nous avons également lancé des travaux d'élaboration du futur schéma directeur du Système d'Information en lien avec le nouveau périmètre d'activité de l'entreprise.

Plus globalement, nous poursuivons nos transformations, y compris organisationnelles au sein des opérations bancaires, afin de conforter la performance, la cohésion et l'engagement de nos équipes. Notre solidité financière combinée à nos travaux stratégiques de remise à niveau sont autant d'atouts pour porter notre développement.

OBLIGATION DE CONSOLIDATION

Socram Banque a mis en place en 2009, une première opération de titrisation non déconsolidante, pour des montants significatifs, en créant le compartiment Titrisocram 2009-01. Ce compartiment a été dissout en juin 2011.

Par conséquent, Socram Banque publie depuis cette date des comptes consolidés.

Une opération de titrisation, avec la création d'un nouveau Fonds Commun de Titrisation, a été réalisée en octobre 2017 pour un montant global de 486 M€. Le placement des titres prioritaires a permis de lever 450 M€ sur les marchés, les obligations subordonnées ont été conservées. Cette opération était rechargeable sur une période de 12 mois, le dernier rechargement a été effectué en octobre 2018. Cette opération de titrisation publique (Titrisocram 2017) a été dissoute fin février 2022.

Préalable à une future nouvelle opération de titrisation publique, une opération de refinancement de « titrisation privée » construite au moyen de la remise en pleine propriété de prêts automobiles via un Fonds Commun de Titrisation pour un montant de 69 M€ a été réalisée en décembre 2023. L'opération est structurée autour de la mise en place d'un emprunt collatéralisé par ces créances au sens de l'article L211-38 du Code monétaire et financier.

Au 31 décembre 2023, 50 M€ ont été tirés sur une enveloppe totale de 250 M€.

A la différence d'une titrisation publique qui conduit à une cession des créances, les créances mobilisées par cette opération sont conservées au bilan de l'établissement.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

● DÉTERMINATION DU PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation comprend, en l'absence d'entités sous contrôle conjoint ou sous influence notable tels que définis :

- Les sociétés sous contrôle exclusif, sur lesquelles l'entreprise consolidante dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles ;
- Les entités ad hoc, au sens du règlement 2020-01 de l'ANC et du règlement 2004-04 du CRC, dès lors qu'elles sont contrôlées en substance ;

Les entités contrôlées qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés peuvent être exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'ensemble consolidé.

Toutefois, une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

● PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET ÉVOLUTION

Entités consolidées	2023		2022	
	Méthode de consolidation	% de contrôle et d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle et d'intérêt
SOCRAM BANQUE	SM		SM	
SOCRAM Immo	IG	100 %	IG	100 %
SCI du 24 février	IG	100 %	IG	100 %
SCI 24/24	IG	100 %	IG	100 %
SCI du Vieux Colombier	IG	100 %	IG	100 %

SM : société mère IG : intégration globale

La société Via Finances, acquise en février 2022 et dont le siège social est situé au 2 rue du 24 février à Niort, est exclue du périmètre de consolidation du fait de la non matérialité de l'entité dans les comptes consolidés du Groupe.

● MÉTHODE D'INTÉGRATION GLOBALE

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidant les éléments des comptes des entreprises consolidées après retraitements éventuels ;

- Éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entités consolidées par intégration globale ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidant et les intérêts minoritaires.

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

● RÈGLES GÉNÉRALES

La présentation des comptes annuels est effectuée sous la forme publiable préconisée par le Règlement CNC N° 2020-01 modifié par les règlements 2000-01 et 2005-05 du CRC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes de prudence, de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables et de l'indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de dépréciations et de corrections de valeur.

● CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

● PRINCIPES D'ÉVALUATION DES POSTES DU BILAN

PRÉSENTATION DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit. Les commissions et coûts marginaux de transaction font l'objet d'un étalement. Il est calculé par dossier, proportionnellement aux intérêts restant à percevoir, rapportés au total des intérêts du prêt sur sa durée de vie.

Les engagements par signature constituant le hors bilan comprennent les engagements irrévocables de financement n'ayant pas encore donné lieu à la mise à disposition des fonds ainsi que les découverts autorisés et non utilisés pour l'activité de comptes à vue.

Il n'a pas été mis en place de provision collective.

► Créances douteuses

Les créances sur la clientèle, qui comprennent les crédits à la clientèle et les comptes ordinaires débiteurs, sont classées en créances douteuses dès lors qu'elles présentent un risque avéré de non-recouvrement partiel ou total, font l'objet d'une procédure contentieuse et, en tout état de cause, lorsqu'une ou plusieurs échéances de plus de trois mois demeurent impayées. Socram Banque a adapté sa politique de déclassement en 2022 pour se conformer à la nouvelle réglementation européenne applicable depuis le 1^{er} janvier 2021.

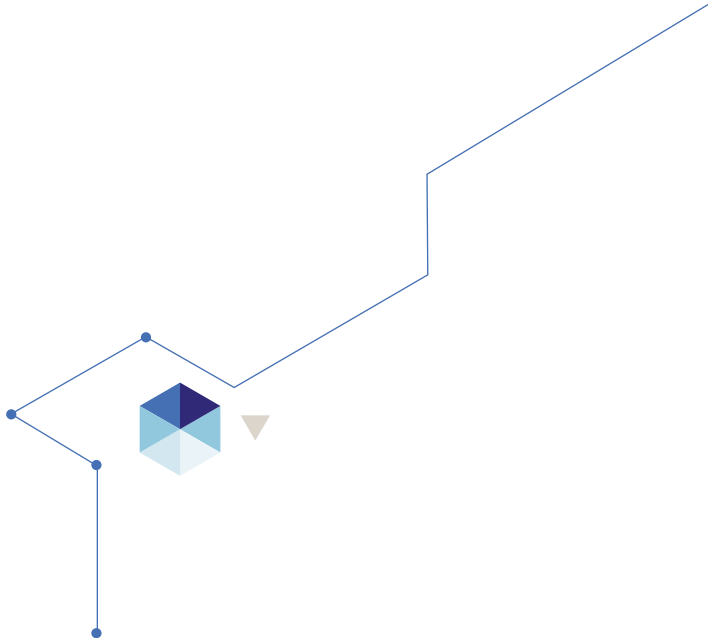
Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par contagion, un classement identique de l'ensemble des encours du débiteur.

Les créances douteuses peuvent être reclassées, en l'absence de déchéance du terme, en encours sains lorsque le paiement des échéances contractuelles d'origine a repris depuis 36 mois.

Lorsque les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées, les créances douteuses concernées sont identifiées comme encours douteux compromis. Ce classement intervient nécessairement à la déchéance du terme, et en tout état de cause un an après le passage en encours douteux.

Sont également considérées comme créances douteuses compromises les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

Les créances restructurées sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances. Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine. Cette décote est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant.



Les intérêts courus et ou échus non perçus sur créances douteuses sont comptabilisés en autres produits d'exploitation bancaire et dépréciés à due concurrence. Les intérêts ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis. Les indemnités de résiliation et intérêts de retard sur les créances douteuses et douteuses compromises sont comptabilisées lors de leur encaissement.

► Dépréciation des créances douteuses

Les créances douteuses font l'objet de dépréciations enregistrées en diminution de l'actif, destinées à couvrir la perte probable qui en résultera. Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC, ces dépréciations correspondent, en valeur actualisée, à l'ensemble des pertes prévisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis.

Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux, déduction faite des flux déjà encaissés, et les flux prévisionnels. Leur estimation fait l'objet d'une approche statistique pour les catégories d'encours visées par les dispositions de l'article 2231-4 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Une approche statistique différenciée est retenue dès lors que des segments de l'encours douteux présentent des caractéristiques de récupération non similaires.

Pour la généralité des créances douteuses, les flux prévisionnels et leur étalement dans le temps sont déterminés sur la base d'une estimation du taux de passage en déchéance du terme des créances et d'une loi statistique de recouvrement après prononciation de la déchéance du terme. Ces flux sont actualisés au taux de rendement moyen des prêts sur 24 mois glissants.

Pour les créances restructurées dans le cadre de la législation afférente au surendettement, des lois statistiques spécifiques de récupération après passage en douteux sont appliquées.

Par exception, les encours dont les caractéristiques conduisent à écarter une approche statistique font l'objet d'une estimation individuelle des pertes latentes. Les flux prévisionnels ne sont alors actualisés que si l'incidence de l'actualisation est significative.

Les dotations liées aux dépréciations des créances douteuses pour risque de non recouvrement sont enregistrées en coût du risque.

Les reprises de dépréciation liées à l'impact du temps sur l'actualisation sont inscrites en diminution du coût du risque.

Les intérêts et frais refacturés comptabilisés sur les créances douteuses sont intégralement provisionnés.

PORTFEUILLE DE TITRES

Sont considérés comme titres, à revenus fixe ou variable les titres du marché interbancaire, les bons du trésor et autres titres de créances négociables émis en France ainsi que les instruments de même nature émis à l'étranger, valeurs mobilières émises en France ou à l'étranger, d'une manière générale, toutes les créances représentées par un titre négociable sur le marché. Ils sont répartis en titres de transaction, de placement ou d'investissement selon les objectifs de détention, les conditions de refinancement, les critères de décision de cession et la nature des gains obtenus.

À la clôture de l'exercice, le portefeuille de titres de la société comprend des titres de placement, des titres de transaction ainsi que des titres de participation et parts dans les entreprises liées. Socram Banque ne réalise pas d'activité spécialisée de gestion de portefeuille et de portefeuille de transaction.

► Titres de placement

Ces titres ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction ni parmi les titres d'investissement.

Les titres de placement acquis à titre onéreux sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais d'achat. Ceux acquis à titre gratuit, par voie d'échange ou reçus à titre d'apport en nature sont comptabilisés à leur valeur vénale. Les surcotes ou décotes éventuelles sont étalées sur la durée résiduelle des titres.

Ils comprennent les titres suivants :

- SICAV souscrites afin de constituer le coussin de liquidité en lien avec le ratio de liquidité court terme (LCR).

A la clôture des comptes, ils sont évalués sur la base du dernier cours connu pour les titres cotés et sur la base de leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Les moins-values latentes, sont calculées ligne à ligne et donnent lieu à dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas prises en compte.

► Titres de transaction

Cette catégorie comprend le cas échéant des Sicav de trésorerie. Ils sont évalués sur la base du dernier cours connu à la clôture de l'exercice. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

► Titres d'investissement

La société ne détient pas de titres d'investissement.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées conformément à la réglementation sur les actifs. Elles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les composants d'une immobilisation pour lesquels des durées d'utilisations différentes sont constatées, sont immobilisés de façon distincte.

Les amortissements des immobilisations sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées d'utilisation attendues.

Les plus-values et les moins-values de cession sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « gains nets sur autres actifs immobilisés ».

DETTES

► Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont ventilées selon leur durée initiale et la nature de ces dettes.

Les intérêts courus sur ces dettes sont comptabilisés en résultat et portés en comptes de dettes rattachées.

► Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par type de support. Elles concernent des titres de créances négociables et des titres obligataires.

Les primes et frais d'émission sont amortis à l'émission des opérations.

Les intérêts courus attachés à ces titres sont comptabilisés en résultat et portés en comptes de dettes rattachées.

► Dettes subordonnées

Le poste concerne le fonds mutuel de garantie (note sur le bilan se rapportant aux dettes subordonnées).

OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Les instruments financiers à terme correspondent à des instruments de taux d'intérêt à terme.

Dans tous les cas, Socram Banque intervient sur les marchés d'instruments financiers à terme dans une optique de couverture de sa marge financière.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture et affectés dès l'origine à un élément, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur l'élément couvert.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers de couverture et de gestion du risque global de taux sont inscrits au compte de résultat prorata temporis.

La valeur de marché des instruments financiers à terme, mentionnée en annexe (note sur les informations complémentaires se rapportant aux engagements sur instruments financiers à terme), résulte d'un calcul établi à partir de paramètres de valorisation de marché.

Les valorisations sont déterminées en interne, elles sont cependant comparées avec les éléments de valorisation obtenus auprès des contreparties.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

● OPÉRATIONS INTERBANCAIRES

Ce poste regroupe principalement les comptes de réserves à la Banque de France, les encours centralisés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'épargne, provenant de la collecte des livrets réglementés et les disponibilités bancaires.

DURÉE RÉSIDUELLE en K€	< 3 mois	3 mois < 6 mois	6 mois < 1 an	1 an < 5 ans	+ 5 ans	Total 2023	Total 2022
Caisse	0,1	-	-	-	-	0,1	0,1
Compte encaisse DAB	-	-	-	-	-	-	-
Banque de France réserves obligatoires	140 610	-	-	-	-	140 610	63 306
Encours centralisés	-	-	-	231 982	-	231 982	215 914
Valeurs non imputées	-	-	-	-	-	-	-
Comptes et prêts	15 069	-	-	-	-	15 069	24 044
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-	-
Valeur brute	15 069	-	-	-	-	15 069	24 044
Dépréciation	-	-	-	-	-	-	-
Valeur nette	15 069	-	-	-	-	15 069	24 044
TOTAL	115 679	-	-	231 982	-	387 661	303 265

Les encours centralisés se sont accrus en lien avec l'augmentation des encours de Livret A, Livret de Développement Durable et Solidaire et Livret d'Epargne Populaire souscrits par la clientèle.

● OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Le montant des concours à la clientèle représente la totalité des crédits en cours, ainsi que les comptes débiteurs pour les activités Compte à vue et Epargne. Il s'élève à 1 358 305 K€ y compris les encours douteux, nets de provisions.

Dans le cadre de la mise en place d'un refinancement via une titrisation privée, Socram Banque a remis en garantie, au 31 décembre 2023, 68 745 K€ de créances à un fond commun de titrisation. Ces créances demeurent inscrites au bilan.

VENTILATION DES CRÉANCES SELON LEUR DURÉE RÉSIDUELLE (EN K€)

DURÉE RÉSIDUELLE	< 3 mois	3 mois < 6 mois	6 mois < 1 an	1 an < 5 ans	+ 5 ans	Total 2023	Total 2022
Comptes ordinaires débiteurs	4 099					4 099	4 967
Crédits de trésorerie <i>dont crédits à la clientèle financière</i>	106 317	102 255	188 908	815 170 10 883	120 044	1 332 695 10 883	1 201 378 24 805
Encours douteux nets de provision	18 416					18 416	22 330
Créances rattachées	3 048					3 048	2 422
Valeurs non imputées opérations avec la clientèle	47					47	68
TOTAL	131 927	102 255	188 908	815 170	120 044	1 358 305	1 231 164

CRÉANCES DOUTEUSES ACTIVITÉ CRÉDIT (EN K€)

	2023	2022
Encours sains hors créances rattachées <i>dont créances restructurées inscrites en encours sains</i>	1 331 484 187	1 199 997 176
Encours douteux hors créances rattachées <i>dont encours douteux compromis hors créances rattachées</i>	52 011 37 447	56 268 35 415
Provision pour dépréciation des créances y compris provision pour actualisation et décote Neiertz <i>dont provision pour dépréciation des douteux compromis</i>	33 943 25 167	34 329 24 636
Taux de couverture	65,26 %	61,01 %
Encours global activité crédit	1 383 495	1 256 265
Taux d'encours douteux	3,76 %	4,48 %
Taux de provisionnement global (Provision/Encours global)	2,45 %	2,73 %

L'application de la nouvelle définition du défaut a conduit à un déclassement de 1,6 millions d'euros d'encours qui n'auraient pas été déclassés selon les anciens critères.

Ces encours ont été provisionnés de façon homogène avec les autres encours douteux.

CRÉANCES DOUTEUSES ACTIVITÉ BANQUE (EN K€)

	2023	2022
Encours sains hors créances rattachées	5 311	6 348
Encours douteux hors créances rattachées <i>dont encours douteux compromis hors créances rattachées</i>	1 751 -	1 958 -
Provision pour dépréciation des créances	1 404	1 567
Taux de couverture	80,18 %	80,07 %
Encours global CAV/Épargne	5 798	6 926

● OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES

À REVENU FIXE (EN K€)

Socram Banque a souscrit en fin 2013 des Obligations A Terme à taux fixe, afin de constituer partiellement le coussin de liquidité, les dernières sont arrivées à terme en 2018.

En K€	2023	2022
OAT taux fixe	-	-
Créances rattachées	-	-
Total	-	-

● ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE (EN K€)

Ce poste comprend notamment les SICAV. Une partie de ces titres sont éligibles dans les actifs liquides de haute qualité de niveau 1, pour le calcul du LCR.

En K€	2023	2022
SICAV éligibles au LCR	-	-
SICAV monétaires	-	-
Total	-	-

● VALEURS IMMOBILISÉES

MODALITÉS D'AMORTISSEMENT

	Mode d'amortissement	Durée
Logiciels et licences	Linéaire	4 ans
Agencements	Linéaire	4 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Gros Œuvre	Linéaire	60 ans
Façade Étanchéité	Linéaire	30 ans
Equipements Techniques	Linéaire	20 ans
Aménagements	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	7 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	4 ans

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE (EN K€)

	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture	Amort. et Prov.	Montant net
Immobilisations incorporelles en cours	1 261	-	- 1 106	155	-	155
Certificat	-	-	-	-	-	-
Logiciels	25 889	1 725	-	27 614	- 25 828	1 786
Immobilisations incorporelles	27 150	1 725	- 1 106	27 769	- 25 828	1 941
Terrains	1 054	-	-	1 054	-	1 054
Constructions	9 575	-	- 1 253	8 322	- 3 737	4 585
Agencements	7 842	1 360	-	9 202	- 5 866	3 336
Matériel de transport	74	-	- 21	53	- 53	-
Mobilier de bureau	4 315	187	-	4 502	- 3 962	540
Immobilisations corporelles en cours	-	27	-	27	-	27
Immobilisations corporelles	22 860	1 574	- 1 274	23 160	- 13 618	9 542
Total général	50 010	3 299	- 2 380	50 929	- 39 446	11 483

● AUTRES ACTIFS

En K€	2023	2022
Dépôt de garantie	1 960	242
Divers	5 990	4 981
Impôts différés	-	815
TOTAL	7 950	6 038

● COMPTES DE RÉGULARISATION

En K€	2023	2022
Remises à l'encaissement et autres instances	591	594
Charges ou produits constatés d'avance	1 005	1 183
Produits à recevoir sur IFT	4	2
Autres produits à recevoir	9 761	5 668
TOTAL	11 362	7 447

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

• DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Ce poste représente les encours de refinancement obtenus d'établissements de crédit. En durée restante, la ventilation est la suivante (en K€) :

DURÉE RÉSIDUELLE	< 3 mois	3 mois < 6 mois	6 mois < 1 an	1 an < 5 ans	+ 5 ans	Total 2023	Total 2022
Comptes et emprunts	63 514	-	-	-	-	63 514	4 966
A vue	2 964	-	-	-	-	2 964	4 312
A terme	60 551	-	-	-	-	60 551	654
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-	-
A vue	-	-	-	-	-	-	-
A terme	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	63 514	-	-	-	-	63 514	4 966

• OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Cette rubrique augmente avec le développement des activités Comptes à vue et Épargne, elle regroupe les éléments suivants :

En K€	2023	2022
Comptes à vue	324 561	387 832
Comptes d'épargne	745 373	754 455
Dont Compte Épargne logement	1 560	1 263
Dont Plan Épargne logement	10 924	12 273
Dont autres épargnes réglementées	339 236	296 400
Dettes rattachées	60	71
Comptes d'instance	71	63
TOTAL	1 070 065	1 142 421



• DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Ce poste regroupe essentiellement les opérations de refinancement de Socram Banque (titres de créances négociables et émissions obligataires

liées à la titrisation). En durée résiduelle, la ventilation des dettes représentées par un titre est la suivante :

DURÉE RÉSIDUELLE (en K€)	< 3 mois	3 mois < 6 mois	6 mois < 1 an	1 an < 5 ans	+ 5 ans	Total 2022	Total 2021
Titres donnés en pension livrée à terme	-	-	-	50 000	-	50 000	-
Titres négociables à terme	55 000	85 000	65 000	83 000	-	288 000	112 000
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-
Taux fixe	-	-	-	-	-	-	-
Taux variable	-	-	-	-	-	-	-
Taux révisable	-	-	-	-	-	-	-
Dettes rattachées aux opérations sur titres	3 963	-	-	-	-	266	266
Intérêts courus sur titres négociables	3 963	-	-	-	-	266	266
Intérêts courus sur emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	58 963	85 000	65 000	133 000	-	341 963	112 266

• AUTRES PASSIFS

En K€	2023	2022
Personnel, organismes sociaux	3 506	4 700
Autres charges à payer	8 172	10 143
Prime d'émission obligataire liée à la titrisation	-	-
Autres comptes de régularisation	1 311	1 146
Divers	3 249	1 840
Impôt différé	57	-
TOTAL	16 296	17 829

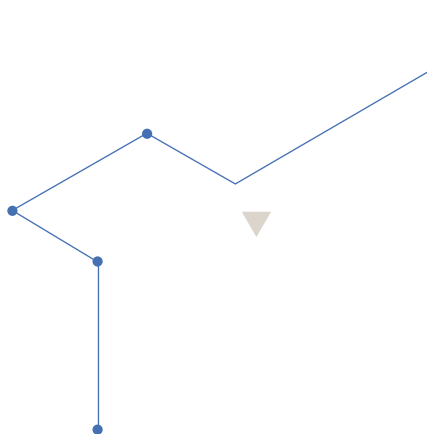
• PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Les mouvements en suspens liés à l'activité Comptes à vue avec plus de trois mois d'ancienneté font l'objet d'un provisionnement.

Les plans épargne-logement (PEL) sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne-logement et les décrets pris en application de cette loi.

Le régime d'épargne-logement génère des engagements de deux natures pour les établissements qui le commercialisent :

- l'engagement de devoir, dans le futur, accorder à la clientèle des crédits à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ;
- l'engagement de devoir rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL.



Les engagements présentant des conséquences potentiellement défavorables sont évalués pour chacune des générations de plans d'épargne-logement.

Les risques attachés à ces engagements sont couverts par une provision pour risque et charges inscrite en passif du bilan.

Une provision pour litiges a été constituée pour couvrir le risque sur des procédures en cours.

En K€	2023	2022
Compte suspens Banque	-	-
Provisions liées aux Plan Épargne Logement	432	311
Provision pour litiges	687	1 158
TOTAL	1 118	1 469

● DETTES SUBORDONNÉES

Ce poste recouvre l'ensemble des souscriptions des emprunteurs au fonds mutuel de garantie, constitué entre tous les emprunteurs de Socram Banque.

Son fonctionnement et son contrôle sont décrits dans le règlement intérieur du Fonds Mutuel de Garantie des emprunteurs de Socram Banque.

La souscription au fonds de garantie demeure fixée à 2 % du crédit consenti. Elle alimente le « Fonds A ». Avec l'entrée en vigueur du CRD IV,

ce dernier n'est plus éligible dans le calcul des fonds propres réglementaires.

Le fonds de garantie A ainsi que les produits financiers issus de son placement, qui alimentent le « Fonds B », sont destinés à couvrir le risque d'irrecouvrabilité des créances des sociétaires défaillants.

ÉVOLUTION DU FONDS DE GARANTIE SUR L'EXERCICE

En K€	Solde au 31/12/22	Sous-criptions	Remboursements	Capitalisation des produits	Utilisation par Socram	Utilisation	Rentrées sur créances	Solde au 31/12/23
Fonds A	39 678	17 620	- 13 509	-	- 453	-	-	43 337
Fonds B	10 849	-	-	759	-	- 3 171	1 909	10 346
Réservation Fonds B	- 6 889	-	-	-	-	453	-	- 6 436
TOTAL	43 639	17 620	- 13 509	759	- 453	- 2 718	1 909	47 248

Le fonds B fait l'objet d'une gestion par génération annuelle de prêts. A titre prudentiel et comme l'exercice précédent, la réserve du fonds B est limitée à 90 % sur les recouvrements perçus sur des créances passées en pertes et les intérêts générés par le financement de l'activité de crédit de l'établissement.

Un transfert additionnel de 3 195 K€ a également été réalisé entre les compartiments A et B suite à un exercice de réconciliation. Il s'agit de sommes issues de crédits éteints et dont les emprunteurs ne pouvaient prétendre au remboursement de leur souscription. La nature atypique de ce transfert a amené à ne pas appliquer de réserve à hauteur de 90 %.

● CAPITAUX PROPRES HORS FRBG

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En K€	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat net part de groupe	Capitaux propres consolidés part groupe	Minoritaires	Capitaux propres consolidés part groupe
Situation au 31/12/2021	70 000	16 316	145 436	1 576	233 328	-	233 328
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Distributions effectuées	-	-	- 1 400	-	- 1 400	-	- 1 400
Autres variations	-	-	- 766	-	- 766	-	- 766
Affectation du résultat N-1	-	-	1 576	- 1 576	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	2 710	2 710	-	2 710
Situation au 31/12/2022	70 000	16 316	144 846	2 710	233 872	-	233 872
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Distributions effectuées	-	-	- 1 400	-	- 1 400	-	- 1 400
Autres variations	-	-	- 337	-	- 337	-	- 337
Affectation du résultat N-1	-	-	- 2 710	- 2 710	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	1 720	1 720	-	1 720
Situation au 31/12/2023	70 000	16 316	145 819	1 720	233 856	-	233 856

Le capital est composé de 3 500 000 actions d'un montant nominal de 20 Euros. Les primes d'émission proviennent de l'augmentation de capital effectuée en 1995 pour 1 761 K€ et des augmentations de capital effectuées en 1999 pour 14 555 K€.

● FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

En K€	2023	2022
FRBG	2 700	3 000
TOTAL	2 700	3 000

Socram Banque a décidé d'effectuer en 2021 une dotation au fonds pour risques bancaires généraux pour permettre de couvrir d'une part les risques de crédit non avérés dans un contexte économique incertain et d'autre part les impacts

attendus sur la transformation de la banque suite à la décision de rentrer dans une phase plus dynamique de la gestion extinctive des comptes à vue à partir de 2022. Une reprise de 300 k€ a été passée en 2023 afin de couvrir des charges liées à ces deux motifs.

HORS BILAN

● ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS

CRÉDIT ACQUISITION VÉHICULES

Le montant des engagements donnés au titre des "crédits acquisition véhicules" dont la mise à disposition n'a pas été faite s'élève à 14 382 K€.

CRÉDIT TRAVAUX

Le montant des engagements donnés au titre des "crédits travaux" dont la mise à disposition n'a pas été faite s'élève à 3 463 K€.

DÉCOUVERTS AUTORISÉS NON UTILISÉS

Le montant des découverts autorisés et non utilisés dans le cadre de l'activité Banque de détail s'élève à 13 551 K€.

● ENGAGEMENT DE GARANTIE REÇUE

Un nouvel engagement de soutien des actionnaires en cas de crise de liquidité a pris effet au 1^{er} avril 2022. Le montant global s'élève à 150 000 K€, il se répartit conformément à la répartition du capital social.

COMPTE DE RÉSULTAT

Un compte de résultat est établi par activité (Crédit consommation et Banque de détail), les charges directes sont affectées par activité, les charges indirectes sont ventilées en utilisant des clés de répartition.

● CHARGES

INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES

Ce poste comprend toutes les sommes versées aux organismes bancaires au titre des opérations de trésorerie, des opérations interbancaires, des opérations sur titres, ainsi que les charges sur instruments de taux et de recouvrement.

En K€	2023	2022
Charges sur opérations de trésorerie	12 863	8 946
Charges sur opérations à la clientèle	17 472	10 300
Charges sur opérations sur titres	8 942	754
Charges sur prestations de services financiers	3 065	3 388
Autres charges d'exploitation bancaire	759	466
TOTAL	43 101	23 854

COMMISSIONS CONSTATÉES EN CHARGES

Elles se décomposent en :

En K€	2023	2022
Commissions de placement	129	137
Commissions sur opérations de hors bilan	600	598
Commissions sur prestations de services financiers	254	227
Commissions sur opérations sur titres	76	10
TOTAL	1 056	972

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Ce poste comprend :

En K€	2023	2022
Charges externes	20 037	21 129
Impôts et taxes	319	337
Charges de personnel	15 507	14 623
TOTAL	35 863	36 090

DOTATIONS AUX COMPTES D'AMORTISSEMENT

Elles correspondent à la dépréciation économique des immobilisations. Elles s'élèvent à 1 005 K€ sur l'exercice 2023.

COÛT DU RISQUE ACTIVITÉ CRÉDIT

En K€	2023	2022
Dotations nettes aux provisions	- 386	394
Passages en pertes	5 013	5 170
Rentrées sur créances amorties	- 2 254	- 2 376
Garantie des pertes Mutuelles	- 6	- 9
Coût du risque avant Fonds de garantie B	2 368	3 178
Recours à exercer sur Fonds B	453	- 167
Pertes imputées sur Fonds B	- 3 171	- 2 219
Rentrées sur créances transférées sur Fonds B	1 909	1 981
Coût du risque	1 558	2 775

COÛT DU RISQUE ACTIVITÉ CAV/ÉPARGNE

En K€	2023	2022
Dotations nettes aux provisions	- 163	- 282
Passages en pertes	694	655
Rentrées sur créances amorties	- 15	- 32
Coût du risque	516	341

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Elles concernent principalement :

En K€	2023	2022
Provisions Risques et Charges	323	83
Divers	342	389
TOTAL	665	472

IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Tous les passifs d'impôts différés sont pris en compte ; en revanche, les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts sont évalués en utilisant les taux d'impôts et les règles fiscales en vigueur à la clôture de l'exercice, lorsque ces textes ne prévoient pas d'évolution du taux ou des règles fiscales applicables.

PREUVE D'IMPÔT (EN K€)

En K€	2023	2022
Résultat consolidé	1 720	2 710
Impôt comptabilisé	872	1 053
Résultat consolidé avant impôt	2 592	3 763
Taux d'impôt applicable	25,0 %	25,0 %
Impôt théorique	648	941
Impact de la contribution sociale sur l'abattement de 760 K€	28	9
Crédit d'impôt	-	-1
Total des différences temporaires	-	-
Total des différences permanentes	202	102
Impact des différentiels de taux	-	-
Effet des autres éléments	-6	2
Total Impôt Théorique	872	1 053
Impôt comptabilisé	872	1 053

IMPÔT (IS)

En K€	Résultat	Impôt sur les sociétés
Résultat d'exploitation	2 688	872
Gains/pertes sur actifs immobilisés	-	-
Résultat exceptionnel	- 396	-
Résultat avant IS	2 292	872

RÉPARTITION IMPÔT COURANT ET DIFFÉRÉ

En K€	2023	2022
Actifs d'impôts courants et différés	-	1 053
Impôts courants	-	1 135
Impôts différés	-	- 82
Passifs d'impôts courants et différés	872	-
Impôts courants	-	-
Impôts différés	872-	-

● PRODUITS

INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

Ils se décomposent en :

En K€	2023	2022
Produits sur opérations de trésorerie	22 879	13 023
Produits sur opérations à la clientèle	50 812	42 926
Produits de placement	7	396
Produits sur moyens de paiement	580	695
TOTAL	74 278	57 040

COMMISSIONS PRODUITS

Elles se décomposent en :

En K€	2023	2022
Commissions sur opérations interbancaires	-	-
Commissions sur opérations à la clientèle	8 993	9 814
Commissions sur prestations de services financiers	25	177
TOTAL	9 018	9 991

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

Ils concernent :

En K€	2023	2022
Commissions d'apport assurance en couverture de prêt	2 492	2 345
TOTAL	2 492	2 345

PRODUITS EXCEPTIONNELS

En K€	2023	2022
Divers	270	114
TOTAL	270	114

REPRISE FRBG

En K€	2023	2022
Reprise nettes aux provisions	300	-
TOTAL	300	-

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

● ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt, destinées à réduire l'exposition globale de l'établissement au risque de taux n'ont pas à figurer dans les postes de hors bilan.

A titre d'information, les contrats non dénoués, sont regroupés en deux catégories :

- Les swaps payeurs taux fixe, destinés à couvrir les impasses futures à taux fixe par bande de maturité.
- Les swaps payeurs taux variable destinés à couvrir le risque attaché aux swaps des opérations de titrisation, ces derniers étant annulés dans la consolidation du FCT Titrisocram.

Positions conditionnelles en K€	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	TOTAL
SWAPS payeurs taux fixe liés aux titrisations	-	-	-
Autres SWAPS payeurs taux fixe	-	11 520	11 520
TOTAL	-	11 520	11 520

Compte tenu de la baisse des taux courts depuis leur conclusion, la valorisation des SWAP en valeur de marché à la clôture de l'exercice fait ressortir une moins-value latente de -67 K€.

Dans le cas d'une valorisation négative des swaps de couverture, conclus notamment dans le cadre des opérations de titrisation, Socram Banque s'est engagée, par la signature d'annexes de remise en garantie, à apporter des liquidités à hauteur de cette valorisation. A la clôture de l'exercice, cette somme est nulle, compte tenu de l'évolution de la courbe des taux et de l'absence d'opération de titrisation en vie.

● CRÉANCES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

A titre de garantie, Socram Banque procède sur certains contrats de crédit :

- à la prise de gage sur véhicules automobiles,
- au nantissement des licences de taxis.

● **CONTRAT D'ASSURANCE SUR LE RISQUE CRÉDIT ATTACHÉ AUX LICENCES TAXIS**

Le risque d'insolvabilité des dossiers de financement des licences de taxi, octroyés depuis le 1^{er} mai 2008, est garanti par un contrat d'assurance-crédit sur la totalité de leurs encours. Ce risque portant sur les 8 premières années et les 2 dernières années de ces financements est garanti selon des procédures prévues dans ledit contrat.

● **RÉSULTAT PAR ACTION**

En l'absence d'actions propres, d'options de souscription ou d'achat d'actions émises par le Groupe, le résultat par action est calculé en divisant le résultat par le nombre d'actions en circulation.

● **HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES TOUTES TAXES COMPRISES**

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes est le suivant :

(En €)	Groupe Y	PWC
Mission légale d'audit des comptes sociaux et consolidés	67 130	84 430
Missions spécifiques	-	8 904

● **INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE**

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite hors charges patronales s'élèvent à la clôture de l'exercice à la somme de 889 K€.

Cet engagement est couvert par un contrat d'assurance souscrit auprès de Mutavie.

● **RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU TITRE DE L'EXERCICE**

Le total des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration s'élève à 66 K€.

Le total des rémunérations allouées aux membres de l'organe de Direction s'établit à 597 K€.

● **EFFECTIFS MOYENS PAR CATÉGORIE**

	2023	2022
Cadre	83	78
Non Cadre	135	140

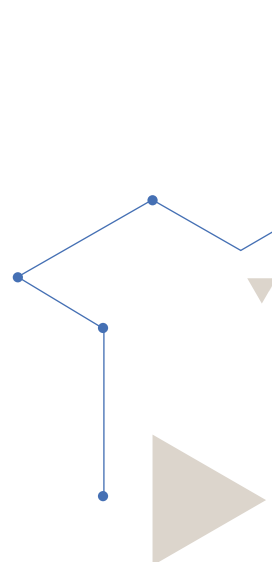
● **TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES**

Au cours de l'exercice, il n'a pas été mis en place de transactions significatives avec des parties liées, qui ne seraient pas conclues à des conditions normales de marché.

● **ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**

Aucun événement matériel n'est intervenu entre la date d'arrêté des comptes et leur approbation par le conseil d'administration

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, il n'existe aucun événement postérieur à la clôture qui pourrait avoir un impact significatif sur les comptes annuels.



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SOCRAM Banque relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

● RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

● INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

POINT CLÉ DE L'AUDIT : DÉPRÉCIATIONS AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE PORTANT SUR LES CRÉDITS À LA CONSOMMATION :

Risque identifié	Notre approche d'audit
Comme cela est détaillé dans la note « 4.3.1 Présentation des opérations avec la clientèle » de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe SOCRAM Banque est exposé aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques, résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts à la clientèle. Les encours de crédit supportant un risque de contrepartie avéré font l'objet de dépréciations dont le montant est évalué à l'aide d'un modèle statistique qui, à partir des données historiques de recouvrement sur des portefeuilles de créances homogènes, détermine les flux futurs recouvrables estimés de ces créances. Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituait un point clé de l'audit étant donné que les crédits octroyés à la clientèle représentent une part significative du bilan et que les dépréciations induites constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la direction pour la détermination des paramètres et modalités de calculs des dépréciations pour pertes attendues sur les encours. Les expositions aux risques de crédit envers la clientèle s'élèvent à 1 383 M€ au 31 décembre 2023, représentent près de 76% du total bilan consolidé de SOCRAM Banque au 31 décembre 2023. Le stock de dépréciation sur les encours de crédits à la consommation s'élève à 34 M€. Le coût du risque au titre des activités de crédits à la consommation sur l'exercice 2023 s'élève à 1 558 K€ (contre 2 775 K€ sur l'exercice 2022). Des éléments sur les expositions et le coût du risque sont détaillés dans les notes 5.2 et 8.1 de l'annexe aux comptes consolidés.	Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer les dépréciations sur les créances douteuses sur la clientèle. Nous avons, notamment : ► pris connaissance des procédures de contrôle interne afférent au processus de recensement des expositions et de calcul des dépréciations des différents encours de crédit ; ► apprécié le niveau approprié des paramètres utilisés par la direction pour le calcul des dépréciations au 31 décembre 2023 ; ► procédé à des recalculs indépendants de certains taux de provisionnement avec l'aide de nos spécialistes.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires.

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SOCRAM Banque par votre Assemblée Générale du 13 mai 2004 pour le cabinet Groupe Y Audit et du 5 mai 2010 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Groupe Y Audit était dans la 20^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 14^{ème} année de sa mission sans interruption.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

● OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▶ ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évaluent si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, ils collectent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Ils sont responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

● RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Bordeaux et Niort, le 22 avril 2024,

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

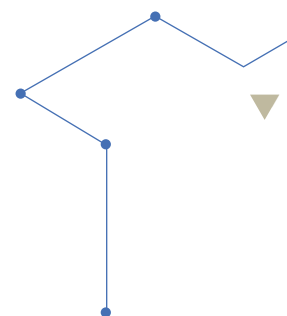
Groupe Y Audit

Gaël Colabella

Gaël COLABELLA

Pierre Froidure

Pierre FROIDURE



Résolutions

Projet de résolutions

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
DU 7 MAI 2024**

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023, et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels sociaux dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023, et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels consolidés dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice distribuable se décomposant comme suit :

Bénéfice net de l'exercice	1 846 070,53 €
Report à nouveau créditeur	5 877 191,52 €
Bénéfice distribuable	7 723 262,05 €

L'Assemblée Générale, conformément aux propositions du Conseil d'Administration, décide que le résultat de l'exercice 2023 sera affecté de la façon suivante :

Dividendes à hauteur de 0,45 € par action	1 575 000 €
Réserve facultative	0 €
Report à nouveau créditeur	6 148 262,05 €
Report à nouveau	7 723 262,05 €

Nous vous rappelons en outre qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

Année	2020	2021	2022
Dividende par action	0€	0,40€	0,40€

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article L225-38 du Code de commerce, approuve et ratifie les autorisations données par le Conseil d'administration.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale donne quitus au Conseil d'administration pour sa gestion au titre de l'année 2023.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer à 80 000€ le montant maximal des jetons de présence à allouer au Conseil au titre de l'exercice en cours.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 aux dirigeants effectifs prévus à l'article L511-13 du Code monétaire et financier et aux catégories de personnel telles qu'énumérées par l'article L511-71 du Code monétaire et financier, s'élevant à 820 918€.

HUITIÈME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour l'accomplissement des formalités légales.



S.A. AU CAPITAL DE 70 000 000 € - RCS NIORT 682 014 865
SIÈGE SOCIAL : 2 RUE DU 24 FÉVRIER
CS 90 000 - 79092 NIORT CEDEX 9

TÉL : 05 49 77 49 77 - FAX : 05 49 09 09 01
www.socrambanque.fr